

'Abd As-Salâm Ibn Barjas Âl 'Abd Al-Karîm

LES HADITHS PROPHÉTIQUES SUR LA CONDAMNATION DU RACISME

Préface :

Sâlih Ibn Fawzân Ibn 'Abdillâh Al-Fawzân

الْحَدِيثُ النَّبَوِيُّ
فِي
ذَمِّ الْعَصْرَةِ الْجَاهِلِيَّةِ



IBN BADIS

'Abd As-Salâm Ibn Barjas Âl 'Abd Al-Karîm

LES HADITHS PROPHÉTIQUES SUR LA CONDAMNATION DU RACISME

Préface :

Sâlih Ibn Fawzân Ibn 'Abdillâh Al-Fawzân

الْحَادِيثُ النَّبَوِيُّ
فِي
ذَمِّ الْعُنْصَرِيَّةِ الْجَاهِلِيَّةِ



IBN BADIS

©Éditions IBNBADIS

Année 1442 de l'Hégire - 2020 G

ISBN: 979-10-91925-86-0

Tout droits de reproduction réservés

1^{ère} édition

editionsibnbadis@gmail.com



قال الله سبحانه وتعالى:

﴿ قُلْ هَذِهِ سَبِيلِي أَدْعُو إِلَى اللَّهِ عَلَى بَصِيرَةٍ أَنَا وَمَنِ
اتَّبَعَنِي وَسُبْحَانَ اللَّهِ وَمَا أَنَا مِنَ الْمُشْرِكِينَ ﴾ (١٠٨)

[سورة يوسف]

﴿Dis: "Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah! Et je ne suis point du nombre des associateurs﴾

[Yoûssouf (Joseph): 108]

﴿ أَدْعُ إِلَى سَبِيلِ رَبِّكَ بِالْحُكْمَةِ وَالْمَوْعِظَةِ الْحَسَنَةِ
وَجَادِلْهُمْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ ﴾

[النحل: ١٢٥]

﴿Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon﴾ [An-Nahl (les Abeilles): 125]

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Avant-propos du cheikh Sâlih Ibn Fawzân Ibn ‘Abdillah Al- Fawzân

Louange à Allah et éloges et paix sur notre Prophète Muhammad, sur sa famille et sur ses compagnons;

J’ ai lu l’ épître intitulée: «*Les hadiths prophétiques sur la condamnation du racisme*» compilés par cheikh ‘Abd As-Salâm Ibn Barjas Âl ‘Abd Al-Karîm et je l’ ai trouvée – et la louange est à Allah – très bien et profitable. Elle repose sur des preuves tangibles tirées du Livre d’ Allah et de la Tradition du Prophète (Sunna) sur un thème au sujet duquel les gens étaient diamétralement opposés. L’ auteur de cette épître a éclairci la vérité à la lumière du Livre d’ Allah, de la Sunna et des paroles des gens de science. Qu’ Allah le récompense pour son œuvre. Et je L’ implore aussi de faire en sorte qu’ Il permette à tous les musulmans de tirer profit de son savoir, de ses ouvrages et de ses autres contributions, et qu’ Allah répande Sa paix et Ses salutations sur

notre Prophète Muhammad, sur sa famille et sur ses compagnons.

Écrit par

Sâlih Ibn Fawzân Ibn 'Abdillâh Al-Fawzân.

Introduction

Louange à Allah, et éloges et paix sur le Messenger d' Allah.

Ensuite:

Bon nombre de musulmans ont été éprouvés, ces derniers temps, par une chose vile dont les racines remontent à l'époque de l'ignorance antéislamique (*Jâhiliyya*) polythéiste. La lutte contre ce phénomène est un des objectifs de la mission universelle dont fut chargé le Messenger d' Allah ﷺ. Ce phénomène se manifestait par l'esprit de clan qui animait les gens de la période de l'ignorance. Cette pratique fut et reste une cause majeure de l'éloignement des gens de la Législation d' Allah et de Ses Préceptes. Elle est à la base de la corruption de la religion des gens et de leur vie ici-bas. Le Messenger d' Allah ﷺ a aboli cet état d'esprit de l'époque de l'ignorance par sa conduite honorable et ses propos majestueux. D' ailleurs, des versets coraniques furent même révélés pour mettre fin à ce comportement et lui substituer une règle de conduite honorable, qui se résume dans les paroles divines suivantes:

﴿هُوَ سَمَّكُمْ الْمُسْلِمِينَ مِنْ قَبْلُ وَفِي هَذَا﴾ [الحج: ٧٨]

﴿Lequel vous a nommés «Musulman» avant (ce Livre) et dans (ce Livre)﴾ [Al-Hajj: 78].

﴿إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَى﴾ [الحجرات: ١٣]

﴿Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux﴾ [Al-Hujurât: 13].

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ مِنْ نَفْسٍ وَجِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا

زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَاءً﴾ [النساء: ١]

﴿Ô Hommes! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces des deux là, a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes﴾ [An-Nisâ: 1].

﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ﴾ [الحجرات: ١٠]

﴿Les croyants ne sont que des frères﴾ [Al-Hujurât: 10].

﴿وَمَا أَمْوَالُكُمْ وَلَا أَوْلَادُكُمْ بِالَّتِي تُقَرِّبُكُمْ عِندَنَا زُلْفَىٰ إِلَّا مَنْ ءَامَنَ

وَعَمِلَ صَالِحًا فَأُولَٰئِكَ لَهُمْ جَزَاءُ الضَّعْفِ بِمَا عَمِلُوا وَهُمْ فِي الْغُرُفَاتِ

ءَامِنُونَ ﴿٣٧﴾﴾ [سبا: ٣٧]

﴿Ni vos biens ni vos enfants ne vous rapprocheront à proximité de Nous. Sauf celui qui croit et œuvre dans le bien. Ceux-là auront une double récompense pour ce qu'ils œuvraient tandis

***qu'ils seront en sécurité, aux étages supérieurs
(du Paradis) ﴿Saba' : 37﴾.***

C'est ce qui est compatible avec la religion d'Allah – le Très-Haut – qui est une religion universelle qui s'adresse aux deux mondes; celui des Djinns et celui des humains, et c'est également ce qui convient à la religion qui demeurera jusqu'au Jour du Jugement dernier.

En effet, les gens de l'époque de l'ignorance étaient divisés, comme l'atteste Allah dans Son Noble Livre:

﴿كُلُّ حِزْبٍ بِمَا لَدَيْهِمْ فَرِحُونَ﴾ [المؤمنون: ٥٣]

﴿Chaque secte exultant de ce qu'elle détenait﴾

Ils n'étaient ni soumis aux lois d'une religion, ni à celles de la raison. Le plus fort opprimait le plus faible. Allah les décrit en disant:

﴿إِنْ هُمْ إِلَّا كَالْأَنْعَامِ بَلْ هُمْ أَضَلُّ سَبِيلًا﴾ [الفرقان: ٤٤]

﴿Ils ne sont en vérité comparables qu'à des bêtes, ou plutôt, ils sont plus égarés encore du sentier﴾

Les guerres (tribales) les exterminaient, génération après génération, seulement parce qu'un homme appelait sa tribu au secours, quand bien-même cela fut pour un motif illégitime ou pour toutes autres raisons plus futiles et plus viles les unes que les autres.

L'Islam fit alors son apparition, abolissant catégoriquement tous ces abominables aspects de leur vie. Il instaura l'égalité des droits entre eux, remplaça leur esprit de clan par «la soumission à Allah (l'Islam)», et désigna la piété et l'obéissance à Allah – Le Très-Haut – comme étant le seul critère de distinction entre eux. Il n'y eut dès lors plus aucune supériorité d'un Arabe sur un non-Arabe, d'un non-Arabe sur un Arabe, d'un blanc sur un noir, ou d'un noir sur un blanc, si ce n'est par la piété:

﴿إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ﴾ [الحجرات: ١٣]

«Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux»

En effet, Allah ﷻ a dit:

﴿هُوَ الَّذِي بَعَثَ فِي الْأُمِّيِّينَ رَسُولًا مِنْهُمْ يَتْلُو عَلَيْهِمْ آيَاتِهِ وَيُزَكِّيهِمْ وَيُعَلِّمُهُمُ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَإِنْ كَانُوا مِنْ قَبْلُ لَفِي ضَلَالٍ مُبِينٍ﴾ [الجمعة: ٢]

«C'est Lui qui a envoyé à des gens sans Livre (Les Arabes) un Messenger des leurs qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils étaient auparavant dans un égarement évident» [Al-Jumu'a: 2].

Il ne saurait y avoir de propagation de l'Islam, à l'image de ce qu'il fut à ses débuts, tant que les musulmans ne mettent

pas fin à tous les slogans et autres cris de ralliement, à l'exception de celui de l'Islam. Cette religion de droiture devint alors l'unique critère déterminant l'alliance et l'hostilité. Ainsi, s'ils aimaient, ils aimaient pour Allah, et s'ils détestaient, ils détestaient pour Allah. C'est de cette manière que s'acquiert l'amitié d'Allah ﷻ qui a dit:

﴿نِعْمَ الْمَوْلَىٰ وَنِعْمَ النَّصِيرُ﴾ [الأنفال: ٤٠]

﴿Quel excellent Maître et quel excellent Protecteur﴾

L'affirmation par une personne de son appartenance à une tribu, son identification par rapport à celle-ci et la préservation du lien de rattachement à cette tribu n'est pas en soi une chose blâmable dans la religion. En fait, il a été rapporté que le Prophète ﷺ a dit:

تَعَلَّمُوا مِنْ أُنْسَابِكُمْ مَا تَصِلُونَ بِهِ أَرْحَامَكُمْ

«Cherchez à connaître de votre lignage ce qui vous permet d'établir et de maintenir les liens du sang»⁽¹⁾

Ce qui est condamnable, en revanche, c'est le fait de vanter son appartenance à telle tribu, de dénigrer le lignage des autres, et de mépriser les gens qui ne s'identifient pas spécialement à une tribu. C'est cela, l'appel de l'époque de l'ignorance antéislamique. C'est un appel répugnant. A titre

(1) Hadith qualifié d'authentique; c'est (le hadith n° 19) qui suit.

de rappel pour moi-même et pour mes coreligionnaires, j' ai réuni quelques hadiths prophétiques ainsi que des paroles des compagnons sur ce sujet, car ces narrations suffisent à débarrasser les cœurs du sectarisme détestable et de l' esprit de clan de l' époque de l' ignorance préislamique. Dès lors, il devient obligatoire de se soumettre corps et âmes et d' accepter les injonctions d' Allah – Le Très-Haut – et de Son Messager ﷺ. En effet, Allah – Exalté soit-Il – a dit:

﴿إِنَّمَا كَانَ قَوْلَ الْمُؤْمِنِينَ إِذَا دُعُوا إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ أَنْ يَقُولُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا وَأُولَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ ۝٥١ وَمَنْ يُطِيعِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَيَخْشَ اللَّهَ وَيَتَّقْهُ فَأُولَئِكَ هُمُ الْفَائِزُونَ ۝٥٢﴾

[النور: ٥١ - ٥٢]

﴿La seule parole des croyants, quand on les appelle vers Allah et Son Messager, pour que celui-ci juge parmi eux, est: «Nous avons entendu et nous avons obéi». Et voilà ceux qui réussissent (51) Et quiconque obéit à Allah et à Son Messager, et craint Allah et Le redoute...alors, voilà ceux qui récoltent le succès﴾ [An-Nûr: 51-52].

Le Très-Haut a dit également:

﴿وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَمْرًا أَنْ يَكُونَ لَهُمُ الْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ ۗ وَمَنْ يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَالًا مُبِينًا ۝٣٦﴾ [الأحزاب: ٣٦]

﴿Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son Messenger ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messenger, s'est égaré certes, d'un égarement évident﴾ [Al-Ahzâb: 36].

Et aussi:

﴿فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِي مَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيمًا﴾ [النساء: ٦٥]

﴿Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent totalement [à ta sentence]﴾ [An-Nisâ: 65].

Cela dit, il faut savoir que je ne désire guère, par ce que j'ai écrit ici, rendre caduc le lignage de quelque manière que ce soit, ni abolir le tribalisme. Que non! La noblesse des origines est un bienfait d'Allah qu'Il octroie à qui Il veut, comme cela est attesté dans la Parole divine suivante:

﴿وَرَبُّكَ يَخْلُقُ مَا يَشَاءُ وَيَخْتَارُ مَا كَانَ لَهُمُ الْخِيَرَةُ سُبْحَانَ اللَّهِ وَتَعَالَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ﴾ [القصص: ٦٨]

﴿Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit; il ne leur a jamais appartenu de choisir. Gloire à Allah! Il transcende ce qu'ils associent à Lui﴾

[Al-Qaças: 68].

En vérité, nous voulons que l'esprit d'appartenance à la tribu soit soumis aux lois légiférées par Allah, observant ainsi les limites qu'Il a fixées, de sorte qu'il n'appartienne plus à quiconque de se conduire à la manière des païens de la période de l'ignorance préislamique concernant la vanité et l'orgueil sans droit, et que leurs valeurs de noblesse soient l'appartenance à l'Islam, que leur honneur soit la crainte pieuse d'Allah, et que le mot d'ordre les réunissant soit la religion d'Allah – Exalté soit-Il –. En effet, le cri de ralliement des Émigrés (*Muhâjirounes*) lors des batailles était: «**'Abdoullah**» (Serviteur d'Allah), et celui des Auxiliaires (Ansârs) était: «**'Abderrahmane**» (Serviteur du Tout Miséricordieux). Rapporté par Abu Dâwûd dans son «Sunan»⁽¹⁾.

On y trouve – également – rapporté par Al-Muhallab Ibn Abî Safrâh, que le Messager d'Allah ﷺ a dit: «Si L'ennemi vous attaque par surprise de nuit, que votre cri de ralliement [afin que vous puissiez vous reconnaître entre vous – NdT] soit alors: «Hâ Mîm, ils ne trouveront point de secoureur».

(1) [Sous le n° (2595). Al-Albâni l'a qualifié de faible dans «Dha'îf Sounan Abî Dâwûd»].

Hadith qualifié d'authentique⁽¹⁾.

Qu'Allah répande Sa paix et Ses salutations sur notre Prophète Muhammad, sur sa famille et sur tous ses compagnons.

Écrit par:

'Abd As-Salâm Ibn Barjas Âl 'Abd Al-Karîm.

Riyadh le: 20/2/1420 H.

-
- (1) [«Les Sunanes» (2597), et rapporté aussi par At-Tirmidhi dans «Al-Jâmi'» (1682). Ibn Kathîr a dit dans son livre d'exégèse: «Tafsîr Al-Qorân Al-'Adhîm»: [Ghâfir: 1]: «Sa chaîne de narration est authentique». Il a été rapporté par Al-Albâni dans son ouvrage intitulé «As-Sahîha» (3097). Et son dire: «Hâ-Mîm, Ils ne trouveront point de secoureur» (*La Younssaroune*) à la voix passive a pour sens: Grâce au mérite des sourates qui débutent par les lettres détachées (Hâ-Mîm) et à leur rang auprès d'Allah, ils ne seront pas secourus. Al-Khattâbi a déclaré: le sens de cette parole est l'information, car si le sens était l'invocation, la phrase aurait pris la forme de l'inaccompli apocopé (Majzoum): «*La Younssarou*» au lieu de «*La Younssaroune*». Donc, il s'agit bien d'une information; c'est comme si on disait: «Je jure par Allah qu'ils ne trouveront pas de secoureur». Cette parole comporte un présage favorable annonçant une bonne nouvelle selon laquelle les adversaires ne l'emporteront pas, en plus de l'atteinte de l'objectif du signe de ralliement, qui est la marque de reconnaissance durant les combats. On dit: Ils lancent des cris de ralliement ou bien ils se sont donnés un cri de guerre: cela signifie qu'ils se sont donnés un signe afin de se distinguer les uns des autres durant la nuit, qui est une phrase ou un mot commun qu'ils prononcent lorsque l'ennemi les attaque. Voir à ce sujet: «Tuhfat Al-Ahwadhi» d'Al-Mubarakfuri (5/269), et «Nayl Al-Awtâr» d'Ach-Chawkâni (8/66)].

Premier hadith

عَنْ أَبِي بِنِ كَعْبٍ (رضي الله عنه)، قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ (ﷺ) يَقُولُ: مَنْ تَعَزَّى بِعَزَاءِ الْجَاهِلِيَّةِ، فَأَعْضُوهُ، وَلَا تَكْنُوهُ. رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ فِي الْأَدَبِ الْمُفْرَدِ، وَأَحْمَدُ فِي الْمُسْنَدِ، وَفِي لَفْظٍ لَهُ: كُنَّا نُوْمَرُ إِذَا الرَّجُلُ تَعَزَّى بِعَزَاءِ الْجَاهِلِيَّةِ: فَأَعْضُوهُ بِهِنَ أَبِيهِ، وَلَا تَكْنُوهُ.

قَوْلُهُ: «مَنْ تَعَزَّى»، أَيُّ: انْتَسَبَ وَانْتَمَى. وَقَوْلُهُ: «بِعَزَاءِ الْجَاهِلِيَّةِ»، أَيُّ: الدَّعْوَى لِلْقَبَائِلِ بِأَنْ يَقُولَ: يَا لَتَمِيمٍ، أَوْ يَا لَعَامِرٍ، وَأَشْبَاهَ ذَلِكَ، وَقَوْلُهُ: فَأَعْضُوهُ بِهِنَ: الْعَضُّ: الْإِمْسَاكُ عَلَى الشَّيْءِ بِالْأَسْنَانِ. وَالْهَنُّ: ذَكَرُ الرَّجُلِ، وَالْمَعْنَى: قُولُوا لَهُ: اغْضُضْ بِأَيْرِ أَبِيكَ، وَلَا تَكْنُوا عَنْ الْإَيْرِ بِلَفْظِ: «الْهَن»، تَنْكِيلًا وَتَأْدِييًا لِمَنْ دَعَا دَعْوَى الْجَاهِلِيَّةِ. قَالَ الْبَغَوِيُّ فِي: «شَرْحِ السُّنَّةِ»: قَوْلُهُ: «بِهِنَّ أَبِيهِ» يَعْنِي ذَكَرَهُ، يُرِيدُ يَقُولُ لَهُ: اغْضُضْ بِأَيْرِ أَبِيكَ يُجَاهِرُهُ بِمِثْلِ هَذَا اللَّفْظِ الشَّنِيعِ رَدًّا لِمَا أَتَى بِهِ مِنَ الْإِنْتِمَاءِ إِلَى قَبِيلَتِهِ وَالِافْتِخَارِ بِهِمْ.

Ubay Ibn Ka'b  a dit:

«J'ai entendu le Messager d'Allah  dire: «Quiconque s'enorgueillit d'appartenir à une lignée particulière (une tribu, un clan, etc.) à la manière des gens de la période de l'ignorance préislamique, dites-lui de le mordre [c.-à-d. de mordre le membre de son père – NdT]. Dites-le-lui sans euphémisme!»

Rapporté par Al-Bukhârî dans son ouvrage intitulé «Al-Adab Al-Mufrad»⁽¹⁾, et par Ahmad dans le «Musnad»⁽²⁾, dont l'une des versions est la suivante:

«On nous ordonnait, quand un homme s'enorgueillissait d'appartenir à une lignée particulière à la manière des gens de la période de l'ignorance préislamique: «Dites-lui de mordre le membre de son père, et ne le dites pas en termes allusifs!»

Explication:

Son dire: «s'enorgueillit d'appartenir» signifie: «se réclame et s'affilie»⁽³⁾.

(1) (2/427) [Sous le n°: (963). Al-Albâni l'a cité dans «Sahîh Al-Adab Al-Mufrad» (741), et il l'a rapporté dans «As-Silsilatu As-Sahîha» (269)].

(2) (5/136) [N°: (21233)].

(3) C'est ce qui a été avancé comme explication par Al-Kissâ'i; «Gharîb Al-Hadith» d'Abu 'Ubayd (1/301). Voir aussi l'encyclopédie arabe: «Lissân Al-'Arab» (15/53).

(1) Voir: «Gharīb Al-Hadith» d'Abu 'Ubayd (1/301). [Cheikh ul-Islam Ibn Taymiyya  a dit que l'expression: «Quiconque s'enorgueillit d'appartenir...à la manière des gens de la période de l'ignorance préislamique» veut dire: se vanter de la même manière qu'eux, à savoir réclamer son affiliation à eux quand il appelle (à l'aide), tel que: Ô les Qays!, Ô les Yaman!, Ô les Hilâl!, ou Ô les Assad! Quiconque prend parti pour les gens de sa ville, son idéologie, sa doctrine, ses proches, ou pour ses amis à l'exclusion des autres, porte en lui des séquelles de la pratique païenne préislamique. Cela sera ainsi tant que les croyants ne sont pas comme Allah – le Très Haut – le leur a enjoint; il faut qu'ils se cramponnent au «câble» d'Allah, à Son Livre, et à la Tradition du Messager d'Allah car leur livre est un, leur religion est une, leur prophète est un et leur Seigneur est le Dieu unique, nulle divinité en dehors de Lui, à Lui les louanges dans la vie ici-bas et dans l'Au-delà, à Lui appartient la royauté et à Lui vous retournerez. En effet, Allah – le Très-Haut – a dit:

Scanné avec CamScanner

Son dire: «Dites-lui de mordre le membre de son père»: «**Al-'Adhou**» (traduit par mordre) signifie tenir quelque chose avec ses dents⁽¹⁾. Puis, «Le membre» désigne la verge. Le sens du *hadith* est donc: Dites-lui: Mords la verge de ton père; ne faites pas allusion à la verge en lui substituant le mot «membre» (mais dites-le-lui franchement), et ce, comme punition exemplaire et correction pour quiconque recourt à l'appel de la période de l'ignorance⁽²⁾. *Al-Baghawi* a déclaré dans «*Charh As-Sunna*»⁽³⁾: Son dire: «le membre de son père»,

Et ne mourez qu'en pleine soumission (102) Et cramponnez-vous tous au «câble» d'Allah et ne soyez pas divisés; et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous: lorsque vous étiez ennemis, c'est lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés (103). Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront (104). Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtement». [Al-'Imrân: 102-105]. (Majmou' Al-Fatâwâ: 28/422).

Il a dit également: «Tout ce qui ne s'inscrit pas dans le cadre de l'Islam et du Coran, tel que l'affiliation, le pays, la nationalité, la doctrine ou la confrérie, relève de l'orgueil de la période de l'ignorance». (Daqâ'iq At-Tafsîr: 2/45)].

(1) Voir: «Mou'jam Maqâyîss Al-Lougha» d'Ibn Farés (4/48).

(2) Voir: «Lissân Al-'Arab» (7/188).

(3) Voir: «Charh As-Sunna» (13/120).

c'est-à-dire son sexe. Il veut qu'on lui dise: «Mords la verge de ton père»; il lui dit cela ouvertement, en ces termes vulgaires, en guise de réplique à la parole de celui qui s'est apparenté à sa tribu et s'en est vanté». Fin de citation.

C'est donc exactement ce qu'Ubay Ibn Ka'b رضي الله عنه a fait. Les circonstances de ce hadith étaient qu'il avait entendu un homme dire: «Ô untel!» Ubay lui dit alors, sans faire d'euphémisme: «Va mordre la verge de ton père!» Et l'homme de répondre: «Ô Abâ Al-Mundhir! Tu n'étais pas quelqu'un de grossier». «Je n'ai fait que mettre en application la parole du Prophète ﷺ qui a dit:

مَنْ تَعَزَّى بِعَزَاءِ الْجَاهِلِيَّةِ، فَأَعِضُّوهُ بِهِنِ أَبِيهِ، وَلَا تَكُنُّوا.
«Quiconque s'enorgueillit d'appartenir à une lignée particulière à la manière des gens de la période pré-islamique, dites lui de mordre le membre de son père, et ne le dites pas en termes allusifs»⁽¹⁾, lui répondit-il.

Le calife bien guidé 'Umar Ibn Al-Khattâb رضي الله عنه a ordonné de faire pareillement en disant: «Quiconque s'enorgueillit de son appartenance à une tribu, dites-lui qu'il aille mordre ou sucer». Rapporté par Ibn Abî Chayba dans «Al-Musannaf»⁽²⁾.

D'ailleurs, 'Umar Ibn Al-Khattâb رضي الله عنه a envoyé un écrit

(1) [La raison pour laquelle Ubay Ibn Ka'b رضي الله عنه a cité ce hadith est évoquée dans d'autres narrations qu'il a rapportées, dans des termes proches].

(2) (15/33).

aux commandants des armées dans lequel on pouvait lire: «Si les tribus venaient à revenir à l'appel de la période préislamique, frappez-les alors avec vos sabres jusqu'à ce qu'elles reviennent à l'appel de l'Islam». Rapporté également par *Ibn Abî Chayba* dans «*Al-Musannaf*»⁽¹⁾.

La signification de: «qu'ils reviennent à l'appel de l'Islam», c'est-à-dire s'enorgueillir d'appartenir à l'Islam, en disant: «Ô les musulmans». Cette parole d'*Umar*  est rapportée par *Abu 'Ubayd* dans les termes suivants: «Les Arabes reviendront à l'appel de la période préislamique, et quand cela se produira, alors le sabre, le sabre, et la mort, la mort jusqu'à ce qu'ils disent: «Ô les musulmans!»⁽²⁾

Dans une autre version rapportée – également –⁽³⁾ par *Ibn Abî Chayba*: «...qu'ils disent: «Ô gens de l'Islam! Ô gens de l'Islam!»»

Abu 'Ubayd a mentionné dans «*Gharîb Al-Hadith*»⁽⁴⁾: «Qu'un homme a dit, alors qu'il était à *Basra*: «Ô les 'Amir!» *An-Nâbigha Al-Ja'diyy* accouru alors, accompagné de membres de son clan. Les gardes d'*Abu Moussa* se saisirent de lui, puis *Abu Moussa* lui infligea cinquante coups de fouet pour avoir répondu à l'appel de la période de l'ignorance antéislamique».

Fin de citation.

(1) Précédente source.

(2) (1/301).

(3) «*Al-Musannaf*» (15/32).

(4) (1/301).

Deuxième hadith

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه عَنِ النَّبِيِّ ﷺ أَنَّهُ قَالَ: مَنْ قَاتَلَ تَحْتَ رَايَةٍ عُمِيَّةٍ يَغْضَبُ لِعَصْبِيَّةٍ، أَوْ يَدْعُو إِلَى عَصْبِيَّةٍ، فَقُتِلَ: فَقَتَلَهُ جَاهِلِيَّةٌ. رَوَاهُ النَّسَائِيُّ فِي السُّنَنِ، كِتَابُ تَحْرِيمِ الدَّمِ، بَابُ: التَّغْلِيظُ فِيمَنْ قَاتَلَ تَحْتَ رَايَةٍ عُمِيَّةٍ. وَفِي لَفْظٍ: وَمَنْ قُتِلَ تَحْتَ رَايَةٍ عُمِيَّةٍ يَغْضَبُ لِلْعَصْبَةِ وَيُقَاتِلُ لِلْعَصْبَةِ فَلَيْسَ مِنْ أُمَّتِي. أَخْرَجَهُ مُسْلِمٌ فِي: [صَحِيحِهِ كِتَابُ الْإِمَارَةِ].

قَوْلُهُ: عُمِيَّةٌ: الدَّعْوَةُ الْعُمِيَاءُ، فَسَرَهَا الْإِمَامُ أَحْمَدُ رحمته الله بِقَوْلِهِ: الْأَمْرُ الْأَعْمَى لِلْعَصْبِيَّةِ لَا يَسْتَبِينُ مَا وَجْهُهُ، وَالْعَصْبَةُ: بَنُو الْعَمِّ، وَالْعَصْبِيَّةُ أَخَذَتْ مِنَ الْعَصْبَةِ.

قَالَ شَيْخُ الْإِسْلَامِ رحمته الله: إِضَافَةُ الْأَمْرِ إِلَى الْجَاهِلِيَّةِ يَقْتَضِي ذَمَّهُ، وَالنَّهْيُ عَنْهُ، وَذَلِكَ يَقْتَضِي الْمَنْعَ مِنْ أُمُورِ الْجَاهِلِيَّةِ مُطْلَقًا.

Abu Huraira رضي الله عنه a rapporté que le Prophète ﷺ a dit:

«Quiconque combat sous une bannière aveugle,

s'emporte par chauvinisme, ou appelle à une cause partisane, puis trouve la mort, alors il est mort d'une mort de la période de l'ignorance».

Rapporté par An-Nassâ'i dans ses «Sunanes»; Livre: «De l'interdiction de verser du sang»; Chap.: «Rudolement envers celui qui lutte sous une bannière aveugle»⁽¹⁾.

Dans une autre version:

«Quiconque est tué sous une bannière aveugle, s'emporte pour une cause partisane et lutte pour une cause partisane, ne fait pas partie de ma communauté».

Rapporté par Muslim dans son recueil de *hadiths* authentiques (*Sahih*), Livre: «Le Commandement»⁽²⁾.

Son dire: «*Ummiyyah*», l'appel aveugle. L'Imam Ahmad رحمته الله l'a défini en disant: «L'affaire confuse concernant une cause partisane, dont le bien-fondé ne se perçoit pas nettement.»

«*Al-'Assaba*»: Les cousins (fils de l'oncle paternel); le terme «*Assabiyya*» est un dérivé du mot «*Assaba*»⁽³⁾.

Cheikh ul-Islam Ibn Taymiyya رحمته الله a dit: Attribuer une

(1) N° (4114). [Cette version se trouve, dans des termes proches, chez Muslim dans son *Sahîh* (1848) et (53)].

(2) (3/1477) n° (1848) (54).

(3) Voir: «*Lissân Al-'Arab*» (15/97) et «*Al-Mufhim*» d'Al-Qâdhi 'Iyâdh (6/258).

chose à la période de l'ignorance implique sa réprobation et son interdiction. Ceci implique l'interdiction absolue de toute chose relevant de la période de l'ignorance»⁽¹⁾ Fin de citation



(1) «Iqtidhâ As-Sirât Al-Mustaqîm» (1/219).

Troisième hadith

عَنْ جُنْدُبِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ الْبَجَلِيِّ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ :
 : مَنْ قُتِلَ تَحْتَ رَايَةٍ عَمِيَّةٍ، يَدْعُو عَصَبِيَّةً، أَوْ يَنْصُرُ عَصَبِيَّةً:
 فَقَتْلُهُ جَاهِلِيَّةٌ. أَخْرَجَهُ مُسْلِمٌ فِي صَحِيحِهِ.

Jundub Ibn 'Abdillah Al-Bajali a rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

«Quiconque meurt en luttant sous une bannière aveugle, appelant au chauvinisme ou défendant une tribu (clan, cousins paternels, parti, etc.), sa mort est comparable à celle de la période de l'ignorance préislamique.» Rapporté par Muslim dans son «Sahîh»⁽¹⁾.



(1) (3/1478 n° 1850).

Quatrième hadith

عَنْ أَبِي عُقْبَةَ - وَكَانَ مَوْلَى مِنْ أَهْلِ فَارَسَ - قَالَ: شَهِدْتُ
مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ أَحَدًا فَضَرَبْتُ رَجُلًا مِنَ الْمُشْرِكِينَ،
فَقُلْتُ: خُذْهَا مِنِّي وَأَنَا الْغُلَامُ الْفَارِسِيُّ! فَالْتَفَتَ إِلَيَّ
رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ: فَهَلَا قُلْتَ: خُذْهَا مِنِّي وَأَنَا الْغُلَامُ
الْأَنْصَارِيُّ!. أَخْرَجَهُ أَبُو دَاوُدَ فِي: سُنَنِهِ، كِتَابُ الْأَدَبِ، بَابُ:
فِي الْعَصَبِيَّةِ.

قَالَ شَيْخُ الْإِسْلَامِ رَحِمَهُ اللَّهُ: حَضَّهْ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَلَى
الْإِنْتِسَابِ إِلَى الْأَنْصَارِ وَإِنْ كَانَ بِالْوَلَاءِ، وَكَانَ إِظْهَارُ هَذَا
أَحَبُّ إِلَيْهِ مِنَ الْإِنْتِسَابِ إِلَى فَارَسَ بِالصَّرَاحَةِ، وَهِيَ نِسْبَةٌ
حَقٌّ لَيْسَتْ مُحَرَّمَةً، وَيُشَبَّهُ - وَاللَّهُ أَعْلَمُ - أَنْ يَكُونَ مِنْ
حِكْمَةٍ ذَلِكَ أَنَّ النَّفْسَ تُحَامِي عَنْ الْجِهَةِ الَّتِي تَنْتَسِبُ إِلَيْهَا،
فَإِذَا كَانَ ذَلِكَ لِلَّهِ كَانَ خَيْرًا لِلْمَرْءِ.

Abu 'Uqbah - un esclave affranchi de la Perse antique - a
dit: «J'ai pris part aux côtés du Messenger d'Allah ﷺ à la
bataille d'Uhud. J'ai frappé un des polythéistes, et je lui ai dit:

«Prends ça de moi, je suis le jeune esclave persan!» Sur ce, le Messenger d'Allah ﷺ se tourna vers moi et dit: «*Pourquoi n'as-tu pas dit: prends ça de moi, je suis le jeune esclave Ansârîte!*»

Rapporté par *Abu Dâwûd* dans son «*Sunan*», Livre: «Les bonnes manières»; Chap.: «Ce qui est dit au sujet du chauvinisme»⁽¹⁾.

Cheikh ul-Islam Ibn Taymiyya رحمه الله a dit: «Le Messenger d'Allah ﷺ l'a poussé à revendiquer son affiliation aux *Ansârites* quand bien-même cela n'était que par allégeance. Il préférerait cela au fait de s'apparenter directement à la Perse. C'est une affiliation légale qui n'est pas interdite. Il semblerait – et Allah est plus Savant – que la sagesse derrière cela est que l'âme est plus encline à défendre le groupe auquel elle appar-

(1) (5/343), [n°: (5123)]. Rapporté aussi par Ibn Abî Chayba dans «*Al-Musannaf*» 12/505, et dans le «*Musnad*» (545), par Ahmad dans le «*Musnad*» 5/295 (22515), par Ibn Mâjah (2784), et par Ad-Dawlâbî dans «*Al-Kunâ*» (270) par la voie de: Mohammed Ibn Ishâq d'après Dâwûd Ibn Al-Hussayn, d'après 'Abderrahmane Ibn Abî 'Uqbah, d'après Abu 'Uqbah. Cette chaine de transmetteurs est qualifiée de faible en raison de la présence de 'Abderrahmane Ibn Abî 'Uqbah qui est un inconnu; seulement deux rapporteurs ont transmis de lui, et personne ne l'a mentionné en tant que rapporteur digne de confiance excepté Ibn Hibbân, qui a dit: «Il rapporte des hadiths «*Mursal*» [Hadith sans compagnons du prophète dans sa chaine de narration]. C'est pour cela qu'Adh-Dhahabi a déclaré dans «*Al-Kâchif*»: «Considéré comme digne de confiance». Ibn Hajar a dit: «Acceptable», c.-à-d. quand il est renforcé par un autre hadith. Le hadith a été qualifié de faible par Al-Albâni dans «*Dha'îf Sunan Ibn Mâjah*» (559)].

tient. Si cela est le cas, alors se ranger du côté d'Allah est bien meilleur pour une personne»⁽¹⁾.



(1) Voir: «Iqtidhâ As-Sirât Al-Mustaqîm» (1/219).

Cinquième hadith

عَنْ أَبِي ذَرٍّ رضي الله عنه قَالَ: إِنَّهُ كَانَ بَيْنِي وَبَيْنَ رَجُلٍ مِنْ إِخْوَانِي كَلَامٌ، وَكَانَتْ أُمُّهُ أَعْجَمِيَّةً، فَعَيَّرَتْهُ بِأُمِّهِ، فَشَكَانِي إِلَى النَّبِيِّ ﷺ، فَلَقِيتُ النَّبِيَّ ﷺ، فَقَالَ: يَا أَبَا ذَرٍّ، إِنَّكَ أَمْرٌ فِيكَ جَاهِلِيَّةٌ، قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ!، مَنْ سَبَّ الرَّجَالَ سَبُّوا أَبَاهُ وَأُمَّهُ، قَالَ: يَا أَبَا ذَرٍّ، إِنَّكَ أَمْرٌ فِيكَ جَاهِلِيَّةٌ، هُمْ إِخْوَانُكُمْ، جَعَلَهُمُ اللَّهُ تَحْتَ أَيْدِيكُمْ، فَأَطَعُوهُمْ مِمَّا تَأْكُلُونَ، وَالْبَسُوهُمْ مِمَّا تَلْبَسُونَ، وَلَا تُكَلِّفُوهُمْ مَا يَغْلِبُهُمْ، فَإِنْ كَلَّفْتُمُوهُمْ فَأَعِينُوهُمْ.

أَخْرَجَهُ الْبُخَارِيُّ فِي صَحِيحِهِ، كِتَابُ الْإِيمَانِ، بَابُ الْمَعَاصِي مِنْ أَمْرِ الْجَاهِلِيَّةِ، وَفِي الْأَدَبِ بَابُ مَا يُنْهَى عَنِ السَّبَابِ وَاللَّعْنِ، وَمُسْلِمٌ فِي صَحِيحِهِ كِتَابُ الْإِيمَانِ، وَاللَّفْظُ لَهُ.

قِيلَ: إِنَّ الرَّجُلَ الْمَذْكُورَ هُوَ بِلَالٌ الْمُؤَذِّنُ مَوْلَى أَبِي بَكْرٍ، وَتَغْيِيرُهُ لَهُ بِأُمِّهِ حَيْثُ قَالَ لَهُ: يَا ابْنَ السَّوْدَاءِ.

قَالَ الْحَافِظُ: يُؤْخَذُ مِنْهُ الْمُبَالَغَةُ فِي ذَمِّ السَّبِّ وَاللَّعْنِ لِمَا فِيهِ مِنْ اخْتِقَارِ الْمُسْلِمِ، وَقَدْ جَاءَ الشَّرْعُ بِالتَّسْوِيَةِ بَيْنَ الْمُسْلِمِينَ فِي مُعْظَمِ الْأَحْكَامِ، وَإِنَّ التَّفَاضُلَ الْحَقِيقِيَّ بَيْنَهُمْ إِنَّمَا هُوَ بِالتَّقْوَى، فَلَا يُفِيدُ الشَّرِيفَ النَّسَبِ نَسَبُهُ إِذَا لَمْ يَكُنْ مِنْ أَهْلِ التَّقْوَى وَيَنْتَفِعُ الْوَضِيعُ النَّسَبِ بِالتَّقْوَى كَمَا قَالَ تَعَالَى:

﴿إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ﴾ [الحجرات: ١٣]

Abu Dharr رضي الله عنه a dit: «Il y avait entre moi et un homme, parmi mes frères (en religion), un écart de langage. Sa mère était une non-Arabe, je l'ai alors insulté en dénigrant sa mère. Celui-ci s'est plaint de moi auprès du Prophète ﷺ qui m'a dit: «Ô Abâ Dharr! Tu as encore en toi des restes de l'ignorance préislamique». «Ô Messager d'Allah! Quiconque injurie les hommes, on insulte alors son père et sa mère», dis-je. «Ô Abâ Dharr! Tu as encore en toi des restes de l'ignorance préislamique. Ce sont vos frères qu'Allah a placés sous votre responsabilité; nourrissez-les donc de ce que vous mangez, habillez-les de ce que vous portez et ne leur faites pas porter une charge qu'ils sont incapables de porter. Si vous les surchargez, alors aidez-les», conclut-il.

Rapporté par Al-Bukhârî dans son «Sahîh»; Livre: «La foi»; Chap.: «Les actes de désobéissances relèvent de l'ignorance antéislamique», et dans: «Les bonnes manières»; Chap.: «De ce qui est défendu de professer comme insultes et autres

imprécations»⁽¹⁾. Il est aussi rapporté par *Muslim* dans son «*Sahîh*»; Livre: «La foi», et les termes sont de lui⁽²⁾.

Certains ont dit que l'homme en question était *Bilal*, le muezzin et esclave affranchi d'*Abu Bakr*, et qu'*Abu Dharr* l'avait insulté par sa mère en lui disant: «Fils de négresse!»⁽³⁾

***Al-Hâfidh* a dit:** «On retient de ce *hadith* la condamnation sévère des injures et des imprécations compte tenu de ce qu'elles comportent comme mépris du musulman, alors que la Loi divine est venue pour mettre au même pied d'égalité les musulmans dans la quasi majorité des situations. Le seul et véritable critère de supériorité entre eux étant dès lors celui de la piété. La noblesse de la filiation généalogique ne saurait être d'aucune utilité à quelqu'un si ce dernier ne fait pas partie des gens pieux, tandis que la piété sera utile à celui qui est issu d'un modeste lignage, comme l'a attesté Allah – Le Très-Haut – en disant:

﴿إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ﴾ [الحجرات: ١٣]

﴿Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux﴾ [Al-Hujurât: 13]⁽⁴⁾ Fin de citation.

(1) (1/84 Fath) et (10/465) [n°: (30) et (6050)].

(2) (3/1282 n° 1661).

(3) Voir: «Fath Al-Bârî» (1/86); ces deux ajouts ont été rapportées par Al-Bâihaqi dans «Ach-Chu'ab» (4/288).

(4) Voir: «Fath Al-Bârî» (10/468). [An-Nawawî a déclaré dans «Charh Muslim»: Quant à son dire ﷺ: «Tu as encore en toi des restes de l'ignorance préislamique»: Cela veut dire que cette façon d'insulter



fait partie du comportement des païens de la période de l'ignorance antéislamique. Tu as gardé un de leurs comportements. Le musulman ne doit pas se comporter comme eux. Cette allocution prophétique renferme l'interdiction d'injurier, de dénigrer les pères et mères, et nous indique que cela fait partie des comportements de la période de l'ignorance préislamique. Quant à son dire: «Quiconque injurie les hommes, on insulte alors son père et sa mère». La signification de la réponse d'Abu Dharr: Il a dit cela pour s'excuser d'avoir insulté la mère de cet homme; c.-à-d. il m'a insulté et quiconque insulte une personne, alors l'insulté insultera le père et la mère de l'insultant. Alors le Messenger d'Allah ﷺ le désavoua et lui dit: «Non! Ceci fait partie du comportement de l'époque de l'ignorance préislamique. Cependant, il est admis pour un injurié d'insulter l'insultant de la même manière qu'il a été lui-même insulté; il ne doit s'en prendre ni à son père ni à sa mère»].

Sixième hadith

عَنْ أَبِي ذَرٍّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ: أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ لَهُ: أَنْظِرْ فَإِنَّكَ لَيْسَ بِخَيْرٍ مِنْ أَحْمَرَ وَلَا أَسْوَدَ إِلَّا أَنْ تَفْضُلَهُ بِتَقْوَى. أَخْرَجَهُ أَحْمَدُ فِي الْمُسْنَدِ.

قَالَ الْمُنْذِرِيُّ فِي: [التَّرْغِيبُ وَالتَّرْهِيْبُ]: رَوَاهُ ثِقَاتٌ مَشْهُورُونَ إِلَّا أَنَّ بَكْرَ بْنَ عَبْدِ اللَّهِ الْمُزَنِيَّ لَمْ يَسْمَعْ مِنْ أَبِي ذَرٍّ.

Abu Dharr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ a rapporté que le Prophète ﷺ lui a dit:

«Regarde, tu n'es pas meilleur qu'un blanc ou un noir, sauf si tu venais à les surpasser dans la piété».

Rapporté par Ahmad dans le «Musnad»⁽¹⁾.

Al-Mundhiri a déclaré dans son ouvrage intitulé: «At-Tar-ghîb Wa At-Tarhîb.»⁽²⁾ Ses rapporteurs sont bien connus et

(1) (5/158), [N°: (21407) par la voie d'Abu Hilâl, d'après Bakr, d'après Abu Dharr].

(2) (3/574). [Rapporté par Al-Albâni dans «Ghâyat ul-Marâm» (308); il a dit: C'est un hadith Mounqati' (Un hadith discontinu dont il manque un ou plusieurs rapporteurs dans la chaîne de transmission), et Abu

dignes de confiance, mais *Bakr ibn 'Abdillah Al-Muzani* n'a pas entendu de narration d'*Abu Dharr*.



Hilâl s'appelle Mohammed Ibn Salîm Ar-Râsibi, il était véridique mais souffre de complaisance; la chaîne de narration est donc faible. Cependant, ce hadith d'Abu Saïd vient en témoin et le renforce: «Le Messager d'Allah – paix et salut d'Allah sur lui – a dit:

إِنَّ رَبَّكُمْ وَاحِدٌ، وَإِنَّ أَبَاكُمْ وَاحِدٌ، فَلَا فَضْلَ لِعَرَبِيٍّ عَلَى أَعْجَمِيٍّ، وَلَا أَحْمَرَ عَلَى أَسْوَدَ، إِلَّا بِالتَّقْوَى.

«Votre Seigneur est Un et votre père est un (Adam). Un Arabe n'est pas supérieur à un non-Arabe, et un blanc n'est pas supérieur à un noir, sauf par la piété».

Rapporté par At-Tabarâni dans «Al-Awssat» [4749], et par Al-Bazzâr dans «Kashf ul-Astâr»: [2044] dans des termes proches, sauf qu'il a dit: «Certes, votre père est un, votre religion est une, votre père est Adam et Adam est créé de terre». Al-Haïthami a dit 8/84: Les narrateurs cités par Al-Bazzâr sont des hommes cités dans le Sahîh; cette narration est renforcée par un autre hadith dans le «Musnad» de l'Imam Ahmad 5/411 avec une chaîne de narration qualifiée d'authentique, dans des termes proches. Je dis: c.-à-d. le neuvième hadith, qui vient après celui-ci. C'est pour cela qu'il l'a également qualifié de bon (Hassan) dans «Sahîh At-Targhîb wa At-Tarhîb» (2926)].

Septième hadith

عَنْ أَبِي نَضْرَةَ الْمُنْذِرِ بْنِ مَالِكِ بْنِ قُطَعَةَ، قَالَ: حَدَّثَنِي مَنْ سَمِعَ خُطْبَةَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي وَسْطِ أَيَّامِ التَّشْرِيقِ، فَقَالَ: يَا أَيُّهَا النَّاسُ! أَلَا إِنَّ رَبَّكُمْ وَاحِدٌ، وَإِنَّ آبَاءَكُمْ وَاحِدٌ، أَلَا لَا فَضْلَ لِعَرَبِيٍّ عَلَى أَعْجَمِيٍّ، وَلَا لِعَجَمِيٍّ عَلَى عَرَبِيٍّ، وَلَا لَأَحْمَرَ عَلَى أَسْوَدَ، وَلَا أَسْوَدَ عَلَى أَحْمَرَ، إِلَّا بِالتَّقْوَى، أَبْلَغْتُ؟ قَالُوا: بَلَّغَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ.

أَخْرَجَهُ أَحْمَدُ فِي الْمُسْنَدِ، قَالَ الْهَيْثَمِيُّ فِي «الْمَجْمَعِ» رَجَالُهُ رَجَالُ «الصَّحِيحِ» وَقَالَ شَيْخُ الْإِسْلَامِ: إِسْنَادُهُ صَحِيحٌ، وَقَدْ رَوَاهُ الْبَيْهَقِيُّ فِي «الشُّعَبِ» عَنْ أَبِي نَضْرَةَ، عَنْ جَابِرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ، لَكِنْ قَالَ بَعْدَهُ الْبَيْهَقِيُّ: وَهَذَا فِي الْإِسْنَادِ بَعْضٌ مَن يُجْهَلُ.

فَإِذَا كَانَ الرَّبُّ وَاحِدًا، وَالْأَبُ لِلْجَمِيعِ وَاحِدًا، لَمْ يَبْقَ لِدَعْوَى الْفَضْلِ بَغَيْرِ تَقْوَى اللَّهِ ﷻ أَيَّ اعْتِبَارٍ، وَفِي هَذَا الْحَدِيثِ: حَضَرُ الْفَضْلِ فِي التَّقْوَى، وَنَفْيُهُ عَنْ غَيْرِهَا.

Abu Nadhra Al-Mundhir Ibn Mâlik Ibn Quta'ah a rapporté, d'après quelqu'un qui a entendu le sermon du Messager d'Allah ﷺ en plein milieu des jours de «*Tachrîq*» [Les 3 jours qui suivent le jour de l'*Aïd Al-Adha*], qu'il a dit ﷺ :

«Ô vous les gens! Certes, votre Seigneur est Un, et votre père est un (Adam). Certes, un Arabe n'est pas supérieur à un non-Arabe, et un non-Arabe n'est pas supérieur à un Arabe. Un blanc n'est pas supérieur à un noir, et un noir n'est pas supérieur à un blanc, sauf par la piété... Ai-je transmis (le message)?» «Oui! Répondirent-ils, le Messager d'Allah ﷺ a bien transmis (le message).» Rapporté par l'Imam Ahmad dans son «*Musnad*»⁽¹⁾. Al-Haïthami a déclaré dans son «*Majma'*»⁽²⁾: «Ses narrateurs sont des hommes du Sahîh».

Cheikh ul-Islam a dit: «Sa chaine de narrateurs est authentique⁽³⁾. Il a été rapporté aussi par *Al-Baihaqi* dans «*Ach-Chu'ab*»⁽⁴⁾, d'après *Abu Nadhra*, d'après *Jâbir Ibn 'Abdillah* ﷺ. *Al-Baihaqi* a dit, après avoir rapporté ce *hadith*: «Il y a des inconnus dans sa chaine de narrateurs».

(1) Voir: «*Al-Fath Ar-Rabbâni*» (2/226), [«*Al-Musnad*» (5/411) n°: (23489), et il est rapporté par 'Abdallah Ibn Al-Mubâarak dans «*Al-Musnad*» (239)].

(2) (3/266).

(3) Voir: «*Iqtidhâ As-Sirât Al-Mustaqîm*» (1/368).

(4) (4/289).

Ainsi, si le Seigneur est Un et le père (*Adam*) de tous est un, la notion de supériorité n'a de sens que par rapport à la piété et à la crainte d'Allah ﷻ. Et dans ce *hadith*, la supériorité est restreinte à la seule piété, à l'exclusion de tout autre critère»⁽¹⁾.

La parole d'Ibn 'Abbâs رضي الله عنه:

Ibn 'Abbâs رضي الله عنه a dit: «Je ne vois personne mettre ce verset en application:

﴿يَتَأَيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَأُنْثَىٰ وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ﴾ [الحجرات: ١٣]

﴿Ô Hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux﴾ [Al-Hujurât: 13].

Pourtant, l'homme dit à un autre homme: «Je suis plus noble que toi!» Personne n'est plus noble qu'un autre si ce n'est dans la crainte d'Allah». Rapporté par Al-Bukhârî dans «Al-Adab Al-Mufrad»⁽²⁾.

Le sens du verset: Allah – Le Très-Haut – a créé les hommes

(1) Voir l'explication d'Ach-Chawkânî de ce *hadith* dans «Al-Fath Ar-Rabbâni» d'As-Sâ'âtî (12/226). [Il est cité dans «Nayl Al-Awtâr» 5/164].

(2) (2/342-343, sous le n° 898). [Al-Albâni l'a cité dans «Sahîh Al-Adab Al-Mufrad» (689). Il a rajouté: «Sa chaîne de narration est authentique].

d'une seule et unique origine. Leur origine généalogique remonte à Adam  et Eve. Allah – Le Tout-Puissant – a fait de leur descendance, des «nations»; ce mot exprime la filiation généalogique lointaine pour tout groupe de gens donné, comme par exemple pour 'Adnân qui fut appelé «Cha'b» et «Chou'oub» (nations), car les tribus se ramifient en clans, qui constituent la filiation proche⁽¹⁾. *Ibn 'Abbâs* a dit: les nations sont les grandes formations tribales, et les tribus sont les phratries (groupe formé de plusieurs clans)⁽²⁾.

Puis Le Très-Haut a expliqué la sagesse derrière cela en disant: «Afin que les gens s'entre-connaissent, de sorte qu'ils ne s'apparentent à personne d'autre que leurs parents, et que les gens ne soient rattachés qu'à leurs aïeuls. Ce qui permet d'organiser les droits successoraux, de sorte qu'ils puissent s'exclure les uns les autres de l'héritage, ainsi que les règles régissant l'autorité du tuteur légal en matière de mariage, de sorte qu'on puisse définir ceux qui sont prioritaires par rapport aux autres, de même que les règles relatives à l'immobilisation permanente des biens (à des fins de bienfaisance) quand l'auteur de l'immobilisation a spécifié certains proches parents ou une catégorie spécifique de proches en excluant d'autres. Cela permet également de définir les règles en

(1) Voir: «Sahîh Al-Bukhârî», au début du livre «Al-Manâqib» (Les actes méritoires) (6/525).

(2) Voir: «Sahîh Al-Bukhârî», au début du livre «Al-Manâqib» (6/525); voir aussi: «Ad-Durr Al-Manthûr» d'As-Souyouti (7/578).

rapport avec le prix du sang concernant certains parents et l'exclusion d'autres, et d'autres choses semblables. Sans la connaissance parfaite de la filiation généalogique, toutes ces choses échapperaient aux gens et il serait impossible de les mettre en pratique». Fin de citation tirée de: «*Nihâyatu Al-Arab Fî Ma'rifati Ansâb Al-'Arab*»⁽¹⁾.

Voici donc quelques-unes des leçons profitables que l'on peut déduire de la connaissance des filiations généalogiques. Le but n'est pas de s'en enorgueillir et de s'en vanter, car cela n'est certainement pas l'entre-connaissance qu'Allah aime et agréée. Au contraire, cela constitue le chauvinisme qu'Allah – Glorifié soit-Il – déteste. C'est pour cette raison qu'Il – Exalté soit-Il – a désigné la piété comme unique critère de distinction et de supériorité entre les gens après qu'Il ait donné l'injonction de se connaître les uns les autres. Donc, l'entre-connaissance est une chose, et la vanité (sur la base de son appartenance à une ethnie, à une couleur, à une nationalité, à une région ou à une tribu – NdT) est une autre chose. La différence entre les deux, c'est qu'Allah aime la première, alors qu'il déteste la seconde.

Médite sur la compréhension de l'*Imam Al-Bukhârî* – qu'Allah – Le Très-Haut – lui fasse miséricorde – à ce sujet. En effet, lorsqu'il a décidé d'écrire «*Kitab Al-Manâqib*» (Le

(1) C'est l'ouvrage d'Ahmad Ibn 'Abdillâh Al-Qalqachnadi, plus connu sous le nom d'Ibn Abî Ghuddah (p. 1314).

Livre des actes méritoires) dans son «*Sahîh*»⁽¹⁾, il débuta en disant: «Chapitre relatif à la Parole d'Allah – Le Très-Haut –:

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَأُنْثَىٰ وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ﴾ [الحجرات: ١٣]

﴿Ô Hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux﴾ [Al-Hujurât: 13].

Et Sa Parole:

﴿وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ وَالْأَرْحَامَ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا﴾ [النساء: ١]

﴿Et craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement﴾ [An-Nisâ: 1].

Et les appels de la période de l'ignorance qui ont été défendus».

Al-Hâfidh a dit dans «*Al-Fath*»⁽²⁾: «Il fait allusion au sens de ce verset, à savoir que le mérite auprès d'Allah s'acquiert

(1) (6/525) Fath).

(2) (6/252).

uniquement par la piété, qui est l'accomplissement de ce qu'Il a ordonné et s'abstenir de Lui désobéir».

Ensuite, *Al-Bukhârî* s'est mis à énumérer les actes méritoires des *Qoraïchites* et des gens d'autres tribus en mentionnant les arguments selon lesquels le mérite de ces tribus se manifestait dans l'honorabilité que leur a attesté le Messager d'Allah – qu'Allah répande sur lui Ses éloges et Ses salutations –, en faisant leurs éloges pour certains de leurs hauts faits et autres actes méritoires parce que ceux-ci étaient des actes louables en soi et non par pur chauvinisme ou sur des critères de la période de l'ignorance pré-islamique.

Ainsi, on remarque que les gens de science réservent, dans leurs grands ouvrages, un chapitre consacré aux mérites, englobant le mérite des individus, des tribus, de certains lieux, et de certaines périodes, comme l'ont fait les auteurs des six grands livres (de *hadiths*): *Al-Bukhârî*, *Muslim*, *Abu Dâwûd*, *At-Tirmidhi*, *An-Nassa'î*, *Ibn Mâjah*, et bien d'autres.

Parmi les savants, il y a ceux qui écrivent des ouvrages indépendants sur ce thème, sachant que tout cela n'a rien à voir avec le sectarisme de la période de l'ignorance préislamique et n'a aucun rapport avec ceux qui ont été éprouvés par cet état d'esprit. En réalité, cela fait partie de la religion musulmane, comme cela sera clarifié lors de l'explication du *hadith*:

النَّاسُ مَعَادِنُ كَمَعَادِنِ الذَّهَبِ وَالْفِضَّةِ

«Les gens sont de différentes natures, comme l'or et l'argent», sous le titre: «Règle d'or concernant le chapitre des mérites».



Huitième hadith

عَنْ الْحَارِثِ الْأَشْعَرِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : ... وَمَنْ دَعَا
بِدَعْوَى الْجَاهِلِيَّةِ فَهُوَ مِنْ جُثَاءِ جَهَنَّمَ ، قَالُوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ ،
وَإِنْ صَامَ وَصَلَّى ؟ ! قَالَ : وَإِنْ صَامَ وَصَلَّى ، وَزَعَمَ أَنَّهُ مُسْلِمٌ ،
فَادْعُوا الْمُسْلِمِينَ بِأَسْمَائِهِمْ ، بِمَا سَمَاهُمُ اللَّهُ ﷻ : الْمُسْلِمِينَ ،
الْمُؤْمِنِينَ ، عِبَادَ اللَّهِ ﷻ . أَخْرَجَهُ أَحْمَدُ فِي الْمُسْنَدِ ، وَأَخْرَجَهُ
ابْنُ أَبِي شَيْبَةَ فِي الْمُصَنَّفِ عَنْ أَبِي صَالِحٍ أَنَّهُ قَالَ : مَنْ قَالَ : يَا
آلَ فُلَانٍ فَإِنَّمَا يُدْعَوُ إِلَى جُثَاءِ جَهَنَّمَ .

وَأَخْرَجَ ابْنُ أَبِي شَيْبَةَ فِي الْمُصَنَّفِ عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ يَزِيدَ
الْأَنْصَارِيِّ ، قَالَ : تَسَمَّوْا بِأَسْمَائِكُمُ الَّتِي سَمَاكُمْ اللَّهُ بِهَا :
بِالْحَنِيفِيَّةِ ، وَالْإِسْلَامِ ، وَالْإِيمَانِ .

Selon Al-Hâarith Al-Ach'arî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ , il est rapporté que le Pro-
phète ﷺ a dit :

«... et quiconque fait appel (à l'aide) à la manière
des gens de la période de l'ignorance fera partie
des gens (Jouthâ) de la Géhenne». Ils dirent: «Ô

Envoyé d'Allah! Même s'il jeûnait et accomplissait la prière?!» «Même s'il jeûnait, priait, et prétendait qu'il était musulman. Appelez les Musulmans par leurs noms, comme Allah ﷻ les a nommés: Musulmans, croyants, serviteurs d'Allah ﷻ», rétorqua-t-il. Rapporté par Ahmad dans le «Musnad»⁽¹⁾.

Ibn Abî Chayba a rapporté dans «Al-Musannaf»⁽²⁾, qu'Abu Sâlih a dit: «Quiconque dit: «Ô la famille d'untel!» aura alors fait appel aux gens de la Géhenne».

Ibn Abî Chayba a également rapporté dans «Al-Musannaf»⁽³⁾, d'après Abdullah Ibn Yazîd Al-Ansârî: «Appelez-vous par vos noms avec lesquels Allah vous a nommés: Par le monothéisme pur, l'Islam, et la foi».

Je dis: Allah ﷻ nous a nommés musulmans dans les Livres

(1) (4/130 et 202) [N°: (17170) et (17800)]. Rapporté aussi par At-Tirmidhi dans «Al-Jâmi'» (2863), par Ibn Khouzayma dans «As-Sahîh» (483), (930) et (1890), par Ibn Hibbân dans «As-Sahîh» (6233), et par Al-Hâkim dans «Al-Mustadrak» (1/117). At-Tirmidhi a dit: «C'est un hadith bon-authentique et étrange». Il est qualifié d'authentique par Al-Hâkim et par Ibn Al-Qayyim dans son ouvrage «I'lâm Al-Muwaqqi'în» (2/405). Ibn Kathîr a dit dans son exégèse: [Al-Baqarah: 12]: «Ce hadith est bon (Hassan)». Al-Albâni l'a qualifié d'authentique dans «Sahîh Mawârid Adh-Dham'ân» (1026). «**Al-Jouthâ**»: Pl. du mot «**Jouthwa**» avec une double voyelle Dhamma; cette expression désigne un amas de toutes choses. «An-Nihâya» d'Ibn Al-Athîr (Jouthâ)].

(2) (15/33).

(3) Voir: «Ad-Durr Al-Manthûr» d'As-Souyouti (6/81).

précédents et dans le Saint-Coran; en effet, Allah ﷻ a dit:

﴿وَجَاهِدُوا فِي اللَّهِ حَقَّ جِهَادِهِ هُوَ اجْتَبَاكُمْ وَمَا جَعَلَ عَلَيْكُمْ فِي الدِّينِ مِنْ حَرَجٍ مِلَّةَ أَبِيكُمْ إِبْرَاهِيمَ هُوَ سَمَّاكُمُ الْمُسْلِمِينَ مِنْ قَبْلُ وَفِي هَذَا لِيَكُونَ الرَّسُولُ شَهِيدًا عَلَيْكُمْ وَتَكُونُوا شُهَدَاءَ عَلَى النَّاسِ فَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ وَاعْتَصِمُوا بِاللَّهِ هُوَ مَوْلَاكُمْ فَنِعْمَ الْمَوْلَى وَنِعْمَ النَّصِيرُ﴾ [الحج: ٧٨]

«Et lutez pour Allah avec tout l'effort qu'Il mérite. C'est Lui qui vous a élus; et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion, celle de votre père Abraham. C'est Lui qui vous a déjà nommés «Musulmans» avant (ce Livre) et dans ce (Livre), afin que le Messenger soit témoin contre vous, et que vous soyez vous-même témoins contre les gens. Accomplissez donc la Salât, acquittez la Zakât et attachez-vous fermement à Allah. C'est Lui votre Maître. Quel Excellent Maître! Et quel Excellent Soutien!» [Al-Hajj: 78].

Son dire: «C'est Lui qui vous a nommés», c'est-à-dire que c'est Allah – Le Très-Haut – qui vous a nommés ainsi⁽¹⁾.

«Avant (ce Livre)», c'est-à-dire dans les Livres célestes révélés précédemment tels que la Thora, l'Évangile et le Zabûr.

(1) Voir: «Adhwâ Al-Bayân» (5/750) et Ibn Kathîr (5/456). Ed. «Dâr Tayyiba».

«*Et dans ce (Livre)*», c'est-à-dire qu'Il vous a nommés aussi
«Musulmans» dans le Noble Coran.



Neuvième hadith

عَنْ أَبِي مَالِكٍ الْأَشْعَرِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ : قَالَ : أَرْبَعٌ فِي أُمَّتِي مِنْ أَمْرِ الْجَاهِلِيَّةِ لَا يَتْرُكُونَهُنَّ : الْفَخْرُ فِي الْأَحْسَابِ ، وَالطَّغْنُ فِي الْأَنْسَابِ ، وَالِاسْتِسْقَاءُ بِالنُّجُومِ ، وَالنِّيَاحَةُ .
أَخْرَجَهُ مُسْلِمٌ فِي صَحِيحِهِ ، كَتَابُ الْجَنَائِزِ .

Selon Abu Mâlik Al-Ach'ari رضي الله عنه, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit:

«Quatre choses qui relèvent de la période de l'ignorance seront commises par les gens de ma communauté et ils ne les délaisseront pas: Être fier de ses origines, jeter le doute sur l'authenticité des autres filiations, demander la pluie aux étoiles, et se lamenter sur les morts». Rapporté par Muslim dans son «Sahîh» dans le livre des morts⁽¹⁾.

L'explication du *hadith*: Ces quatre choses sont prosrites, et malgré le fait qu'elles soient interdites, la majeure partie des

(1) (2/644, N°: 934).

gens de cette communauté ne les délaissent pas, bien qu'ils savent qu'elles sont interdites et qu'elles font partie des pratiques de l'ignorance préislamique. Ceci constitue en effet un fléau aux conséquences très lourdes et un grand péché.

Al-Munâwi a déclaré dans «*Faydh Al-Qadîr*»⁽¹⁾: «Être fier de ses origines», c'est-à-dire la noblesse par la filiation généalogique, s'enorgueillir en dénombrant leurs mérites, leurs exploits, les actes méritoires et autres caractéristiques; ceci est de l'ignorance. Il ne saurait y avoir de fierté que par l'obéissance (à Allah), ni de gloire pour quiconque que par Allah. Le terme arabe «*Ah-sâb*» (origines) est le pluriel du mot «*Hasab*»: C'est ce qu'une personne considère comme étant ses propres qualités, ou celles de ses ascendants, telles que le courage, l'éloquence, etc.

Jeter le doute sur l'authenticité des autres filiations généalogiques: C'est le fait de dénigrer les gens en s'attaquant à leur lignée, par la critique et par la mention de leurs défauts.

«*Demander la pluie aux étoiles*»: C'est le fait de croire que la pluie tombe à cause de l'apparition de telle ou telle étoile.

«*Se lamenter*»: désigne le fait de se lamenter à voix haute sur un mort. Fin de citation (résumé).

Al-Bukhârî a rapporté dans son recueil «*Sahîh*»⁽²⁾ qu'Ibn 'Abbâs رضي الله عنه a dit:

(1) (1/462).

(2) Dans le livre «Les mérites des Ansârs», chap.: «Le serment Qasâma durant la Jâhiliyya» (7/156 Fath) [N°: (3850)].

«Voici des défauts de l'ère de l'ignorance préislamique: Dénigrer les ascendants d'autrui et les lamentations sur les morts».

Il oublia le troisième. Sofiane⁽¹⁾ a dit: «Ils disaient: que (le troisième) est la demande de la pluie aux étoiles».



(1) [Il s'agit de Sofiane Ibn 'Uyayna, qui a rapporté cette parole de compagnon, d'après 'Abdullah Ibn Abî Yazîd Al-Makki, d'après Ibn 'Abbâs. Ibn Hajar a dit: Dans la narration d'Ibn Abî 'Omar d'après Sofiane, on peut lire: Et 'Ubayd Allah a oublié le troisième. Il a donc nommé celui qui a oublié; rapporté par Al-Ismâ'îli].

Dixième hadith

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: اثْنَتَانِ فِي النَّاسِ هُمَا بِهِمْ كُفْرٌ: الطَّعْنُ فِي النَّسَبِ، وَالنِّيَاحَةُ عَلَى الْمَيِّتِ. أَخْرَجَهُ مُسْلِمٌ فِي صَحِيحِهِ كِتَابُ الْإِيمَانِ. مَعْنَاهُ كَمَا قَالَ الْقَاضِي عِيَّاضٌ: أَيُّ: مِنْ أَعْمَالِ أَهْلِ الْكُفْرِ وَعَادَاتِهِمْ وَأَخْلَاقِ الْجَاهِلِيَّةِ، وَهُمَا خَصْلَتَانِ مَذْمُومَتَانِ مُحَرَّمَتَانِ فِي الشَّرْعِ.

D'après Abu Huaira رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ, il est établi que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

«Deux choses qui sont répandues chez les gens sont de la mécréance: Le dénigrement du lignage d'autrui et les lamentations sur le mort».

Rapporté par Muslim dans son «Sahîh», dans le Livre de la foi⁽¹⁾.

Sa signification est, comme Al-Qâdhi 'Iyâdh a dit: «Cela fait

(1) (1/82 n°: 67).

partie des actes des gens de la mécréance, de leurs usages et des comportements qui relèvent de l'ère de l'ignorance préislamique. Ce sont deux caractéristiques blâmables et interdites par la Loi islamique»⁽¹⁾.



(1) Dans: «Al-Mufhim Charh Sahîh Muslim» (1/326).

Onzième hadith

عَنْ جَابِرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ رضي الله عنه قَالَ: غَزَوْنَا مَعَ النَّبِيِّ صلی اللہ علیہ وسلم وَقَدْ ثَابَ مَعَهُ نَاسٌ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ حَتَّى كَثُرُوا، وَكَانَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ رَجُلٌ لَعَابٌ فَكَسَعَ أَنْصَارِيًّا، فَغَضِبَ الْأَنْصَارِيُّ غَضَبًا شَدِيدًا، حَتَّى تَدَاعَوْا، وَقَالَ الْأَنْصَارِيُّ: يَا لِلْأَنْصَارِ! وَقَالَ الْمُهَاجِرِيُّ: يَا لِلْمُهَاجِرِينَ! فَخَرَجَ النَّبِيُّ صلی اللہ علیہ وسلم فَقَالَ: مَا بَالُ دَعْوَى أَهْلِ الْجَاهِلِيَّةِ؟، ثُمَّ قَالَ: مَا شَأْنُهُمْ؟ فَأُخْبِرَ بِكَسَعَةِ الْمُهَاجِرِيِّ الْأَنْصَارِيَّ، فَقَالَ النَّبِيُّ صلی اللہ علیہ وسلم: دَعُوهَا فَإِنَّهَا خَبِيثَةٌ.

أَخْرَجَهُ الْبُخَارِيُّ فِي «صَحِيحِهِ» كِتَابُ الْمَنَاقِبِ، بَابُ: مَا يُنْهَى مِنْ دَعْوَى الْجَاهِلِيَّةِ، وَمُسْلِمٌ فِي «صَحِيحِهِ» كِتَابُ الْبِرِّ وَالصَّلَاةِ.

Jâbir Ibn 'Abdillâh رضي الله عنه a rapporté: «Nous sommes sortis pour une expédition militaire avec le Prophète صلی اللہ علیہ وسلم, et les Muhajirounes (Émigrants) affluèrent vers lui jusqu'à ce qu'ils

furent très nombreux. Il y avait parmi les *Muhajirounes* un homme oisif, qui donna un coup de pied au derrière d'un *Ansârîte* (Médinois). L'*Ansârîte* se fâcha très vivement, et chacun se mit à appeler (à la rescousse) en criant: «A moi, Ô les *Ansârs*!» disait le Médinois, et le Mecquois émigrant de crier: «A moi, les *Muhajirounes*!» Le Prophète ﷺ sortit de sa tente et dit: «Qu'avez-vous à appeler à la manière des gens de l'époque de l'ignorance?» «Que leur arrive-t-il?» rajouta-t-il. On l'informa du coup de pied que le *Muhâjir* avait donné à l'*Ansârîte*. Alors le Prophète ﷺ dit: «Abandonnez cela, c'est une chose répugnante»⁽¹⁾.

Rapporté par *Al-Bukhârî* dans son recueil de hadiths authentiques; Livre: «Les mérites»; Chap.: «Ce qui est défendu de dire comme appel de la période de l'ignorance»⁽²⁾; et par Muslim dans son «*Sahîh*»; Livre: «La bienfaisance et le main-

(1) [Al-Hâfidh Ibn Hajar رَحِمَهُ اللهُ a déclaré dans «Al-Fath» (8/649): Son dire: «Laissez cela, c'est une chose répugnante»: il s'agit de l'appel à la manière de la période de l'ignorance préislamique. S'est trompé lourdement celui qui a prétendu qu'il parlait du coup de pied au derrière. Quant au terme: «*Muntina*» (répugnante), cela veut dire que c'est une parole mauvaise et abjecte; c'est ainsi que cela est affirmé dans certaines narrations].

(2) (6/546 Fath) [N°: (3518). Et dans le livre d'exégèse, chap.: De la Parole du Très-Haut: «Ils disent: «Si nous retournons à Médine, le plus puissant en fera assurément sortir le plus humble. Or c'est à Allah qu'appartient la puissance ainsi qu'à Son Messager et aux croyants. Mais les hypocrites ne le savent pas» [Al-Munâfiqûn: 8]. N°: (4905) et (4907)].

tien du lien de parenté»⁽¹⁾.

(1) (4/1998, N°: 2584).

[Cheikh ul-Islam Ibn Taymiyya رحمته الله a cité ce hadith dans son ouvrage «Al-Iqtidhâ» vol.1 p. 240 dans ces termes, et aussi dans les termes de Muslim (2054) (62) comme suit: «Deux jeunes hommes se sont battus: Un adolescent appartenant aux Muhajirines (Émigrés Mecquois) et l'autre aux Ansârs (Auxiliaires Médinois). Le Muhajir ou des Mouhajirounes se sont mis à crier: «Ô les Muhajirines!» Et l'Ansârîte d'appeler: «Ô les Ansârs!» Alors le Messager d'Allah ﷺ sortit et dit: «Qu'est-ce que c'est que ça? L'appel des gens de la période de l'ignorance!» Ils dirent: «Non Ô Messager d'Allah! C'est juste que deux adolescents se sont battus et l'un a donné un coup de pied dans le postérieur de l'autre». «Pas de mal alors; que l'homme prenne la défense de son coreligionnaire qu'il soit injuste ou victime d'une injustice. S'il est l'auteur de l'injustice, qu'il l'en empêche, car c'est une façon de lui porter secours, et s'il est victime d'une injustice, qu'il lui vienne en aide», rétorqua-t-il. Puis Cheikh ul-Islam رحمته الله continua: Ces deux désignations »Les Muhajirounes et les Ansârs» sont légiférées. Elles sont citées dans le Livre et dans la Tradition (prophétique), et Allah les a nommés ainsi comme Il nous a déjà nommés musulmans avant (ce Livre) et dans (ce Livre). Le fait qu'un homme s'apparente aux Muhajirines ou aux Ansârs est une chose bonne et louable auprès d'Allah et auprès de Son Messager. Il ne s'agit pas de l'affiliation permise dont le but est uniquement de se faire connaître, telle que le fait de se réclamer d'une tribu ou d'une contrée, ni de ce qui relève du détestable ou de l'interdit tel que le fait de s'apparenter à une chose qui mène à une innovation religieuse ou à un autre type de péché. Ensuite – avec cela – lorsque chacun des deux a appelé à l'aide son groupe (d'appartenance), le Prophète ﷺ a désavoué cela et l'a appelé: «L'appel de l'ignorance», jusqu'à ce qu'on lui dise: «Ceux qui ont fait cet appel sont deux adolescents et non pas le groupe. Alors le Prophète ﷺ a ordonné d'éloign-

Ceci est le hadith le plus éloquent en matière de condamnation du racisme de l'ère de l'ignorance préislamique. En effet, se réclamer des Ansârs ou des Muhajirines est une chose louable dans l'Islam, mais lorsque cette revendication sort du domaine de la pratique cultuelle et de la fierté de son appartenance à la religion d'Allah – Le Très-Haut –, alors cela devient une chose blâmable et détestable, et de l'ignorance inacceptable. Que dire alors quand on revendique son appartenance à une chose permise – comme son appartenance à une tribu – lorsque cela est fait à la façon des gens de l'époque de l'ignorance? Nul doute que cela est bien plus blâmable et plus détestable.

Son dire: Un homme «oisif», c.-à-d. inoccupé; il s'agit de Jahjâh Ibn Qays Al-Ghifârî.

Son dire: «donna un coup de pied au derrière», c.-à-d. qu'il lui a donné un coup de pied dans le postérieur.



er le transgresseur et d'aider la victime afin de bien expliquer que ce qui est interdit, c'est qu'un homme prenne parti pour son groupe dans l'absolu. Ceci est une pratique des gens de l'ignorance préislamique. Quant au fait de défendre la vérité sans transgression, cela est une bonne chose et un devoir, ou du moins une chose recommandable].

Douzième hadith

عَنْ عُقْبَةَ بْنِ عَامِرٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: إِنَّ أَنْسَابَكُمْ هَذِهِ لَيْسَتْ بِسَبَابٍ عَلَى أَحَدٍ، وَإِنَّمَا أَنْتُمْ وَلَدُ آدَمَ طَفُ الصَّاعِ لَمْ تَمْلُؤُوهُ، وَلَيْسَ لِأَحَدٍ عَلَى أَحَدٍ فَضْلٌ إِلَّا بِالْدِّينِ أَوْ عَمَلٍ صَالِحٍ حَسَبُ الرَّجُلِ أَنْ يَكُونَ فَاحِشًا بَذِيئًا بَخِيلًا جَبَانًا.

رَوَاهُ أَحْمَدُ فِي الْمُسْنَدِ، قَوْلُهُ طَفُ الصَّاعِ: أَيُّ: قَرِيبٌ بَعْضُكُمْ مِنْ بَعْضٍ.

D'après 'Uqbah Ibn 'Âmir رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ, le Messenger d'Allah ﷺ a dit:

«Vos lignages ne sont un avilissement pour aucun d'entre vous, vous êtes certainement tous des fils d'Adam; d'une mesure (de grains) qui ne fut pas remplie à ras. Nulle supériorité de l'un d'entre vous sur un autre sauf par la religion ou l'œuvre pieuse. Suffit à un homme d'être obscène, grossier, avare et lâche».

Rapporté par Ahmad dans son «*Musnad*»⁽¹⁾.

- (1) (4/145 et 158). [Je dis: Rapporté par Ahmad (17313) selon Qutaybah Ibn Saïd; c'est le n° (17446); par Al-Baïhaqi dans «Cho' ab Al-Imân» (6677), d'après Yahyâ Ibn Ishâq; par At-Tabari dans «At-Tafsîr» [Al-Hujurât: 13]; par At-Tahâwî dans «Charh Mouchkil Al-Athâr» (3459) par la voie de 'Abdullah Ibn Wahb, il se trouve aussi dans son «Jâmi'» (41); et par At-Tabarâni dans «Al-Mu'jam Al-Kabîr» 1/(814), par la voie de Saïd Ibn Abî Mariam; les quatre (l'ont rapporté): d'après 'Abdullah Ibn Lahî'a, d'après Al-Hârith Ibn Yazîd, d'après 'Ali Ibn Rabâh, d'après 'Uqbah Ibn 'Âmir.

Cette chaine de narration est bonne, ses transmetteurs sont des hommes dignes de confiance, et les narrations d'Ibn Wahb et de Qutaybah d'après Ibn Lahî'a sont valables. Cheikh Al-Albâni a dit dans son ouvrage «As-Sahîha» (1038): Cette chaine de narrateurs est authentique selon les conditions fixées par Muslim hormis Ibn Lahî'a dont les hadiths sont authentiques quand il rapporte d'un des rapporteurs portant le nom de 'Abdullah. Ce hadith est tiré d'une narration de 'Abdullah Ibn Wahb, et il est donc authentique. Cela est expliqué en détail dans sa biographie, dans l'ouvrage intitulé «Tahdhîb». Les termes d'Ibn Jarîr dans l'une de ses deux versions:

النَّاسُ لِآدَمَ وَحَوَّاءَ، كَطَفِّ الصَّاعِ لَمْ يَمْلُؤُوهُ، إِنَّ اللَّهَ لَا يَسْأَلُكُمْ عَنْ
أَحْسَابِكُمْ، وَلَا عَنْ أَنْسَابِكُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ:

﴿إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ﴾ [الحجرات: ١٣]

«Les gens descendent d'Adam et Eve, comme un récipient d'une mesure (de grains) non rempli. Certes, Allah ne vous questionnera pas au sujet de vos origines ni de vos lignages le jour du Jugement dernier:

﴿Le plus noble d'entre vous est le plus pieux﴾.

As-Sindî a dit dans «Hâchiyat ul-Musnad» (28/549): Son propos »*Taffu As-Sa'*» désigne un récipient dont le bord est presque rem-

Son propos: «**D'une mesure (de grains) qui ne fut pas remplie à ras**» signifie: Vous êtes tous proches les uns des autres.



pli. C'est-à-dire que vous êtes (les êtres humains) tous proches les uns les autres. Vous descendez tous d'un seul ancêtre, avec les mêmes défauts et le même niveau d'imperfection. Il les a comparés, dans leur imperfection, à un mesureur de grains qui n'a pas rempli sa mesure. Avec la voyelle «*Raf'*», c'est un attribut du sujet (*Khabar*) après une phrase nominale. Certains ont dit que c'est une apposition (*Badal*) ou un attribut du sujet élide (*Khabar Mahdhouf*). Avec la voyelle «*Naçb*» (Nom de la flexion «a») [Grammaire], c'est un «*Hâl*» (Participe complément de manière ou gérondif = participe présent) à la forme intensive (*Mou'akkad*).

Treizième hadith

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: إِنَّ اللَّهَ ﻻ يَذْهَبُ عَنْكُمْ عُيَّةَ الْجَاهِلِيَّةِ وَفَخْرَهَا بِالْآبَاءِ، مُؤْمِنٌ تَقِيٌّ وَفَاجِرٌ شَقِيٌّ، أَنْتُمْ بَنُو آدَمَ وَآدَمُ مِنْ تُرَابٍ، لِيَدَعَنَّ رَجُلٌ فَخْرَهُمْ بِأَقْوَامٍ، إِنَّمَا هُمْ فَحْمٌ مِنْ فَحْمِ جَهَنَّمَ، أَوْ لِيَكُونَنَّ أَهْوَنَ عَلَى اللَّهِ مِنَ الْجِعْلَانِ الَّتِي تَذْفَعُ بِأَنْفِهَا النَّتْنَ.

أَخْرَجَهُ أَبُو دَاوُدَ فِي سُنَنِهِ، كِتَابُ الْأَدَبِ، بَابُ: التَّفَاخُرُ بِالْأَحْسَابِ، وَالتِّرْمِذِيُّ فِي آخِرِ سُنَنِهِ، وَصَحَّحَهُ شَيْخُ الْإِسْلَامِ فِي «الِإِقْتِضَاءِ».

قَوْلُهُ: عُيَّةَ الْجَاهِلِيَّةِ: نَخْوَتُهَا.

وَالْعُيَّةُ: الْكِبَرُ وَالْفَخْرُ وَالنَّخْوَةُ.

Abu Huraira رضي الله عنه a rapporté que le Messenger d'Allah ﷺ a dit:

«Certes Allah ﻻ vous a débarrassés des grands airs ('Ubiyyah) de l'époque de l'ignorance, et de la glorification par les ancêtres. Les gens sont soit

des croyants pieux soit des pervers infortunés. Vous descendez (tous) d'Adam et Adam est de terre. Que les hommes cessent donc de se vanter de gens qui ne sont que le combustible de la Géhenne, sinon, ils seront, pour Allah, plus méprisables qu'un scarabée qui, avec (le bout de) son nez pousse une bouse.

Rapporté par *Abu Dâwûd* dans ses «*Sunanes*», Livre: «Des bonnes manières»; Chap.: «Du fait de se vanter de ses origines»⁽¹⁾.

Rapporté aussi par *At-Tirmidhi* à la fin de son «*Sunan*»⁽²⁾, et qualifié d'authentique par *Cheikh ul-Islam* dans «*Al-Iqtidhâ*»⁽³⁾.

Son dire: «L'orgueil de l'époque de l'ignorance» signifie ses grands airs.

«Les grands airs»: L'orgueil, la vanité et la fatuité⁽⁴⁾.

(1) (5/339-340). [N°: (5116)].

(2) (5/734, 735). [N°: (3955)].

(3) (1/220).

(4) Voir: «*Tâj Al-'Arous*» (3/303). *Al-Khattâbî* a déclaré dans son ouvrage intitulé: «*Ma'âlim As-Sunan*» 2/137: «*Al-'Ubiyyah*»: L'orgueil et les grands airs, ce mot est tiré du mot «*'Ab'u*» qui signifie la lourdeur. Le terme s'orthographie avec «la voyelle Dhamma» (*'Ubiyyah*) ou avec «la voyelle Kasra» et on prononce alors: (*'Ibiyyah*). Quant à son propos: «Croyant pieux» et «Pervers infortuné», cela signifie que les gens sont de deux sortes: Croyants pieux, ce sont les meilleurs et les plus honorables, même s'ils ne descendent pas d'une noble origine aux yeux de leur peuple; et des pervers infortunés qui sont les gens vils, même si chez les leurs, ils sont honorables et jouissent d'un haut rang].

Quatorzième hadith

عَنْ جُبَيْرِ بْنِ مُطْعِمٍ رضي الله عنه: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: لَيْسَ مِنَّا مَنْ دَعَا إِلَى عَصَبِيَّةٍ، وَلَيْسَ مِنَّا مَنْ قَاتَلَ عَلَى عَصَبِيَّةٍ، وَلَيْسَ مِنَّا مَنْ مَاتَ عَلَى عَصَبِيَّةٍ.

أَخْرَجَهُ أَبُو دَاوُدَ فِي سُنَنِهِ كِتَابُ الْأَدَبِ، بَابُ فِي الْعَصَبِيَّةِ، إِسْنَادُهُ ضَعِيفٌ، وَيَشْهَدُ لَهُ حَدِيثُ أَبِي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه فِي صَحِيحِ مُسْلِمٍ.

Selon Jubair Ibn Mut'im رضي الله عنه le Messager d'Allah ﷺ a dit:

«Ne fait pas partie de nous celui qui appelle à la «'Assabiyah» (sectarisme, racisme, chauvinisme, cause partisane), ne fait pas partie de nous celui qui combat pour une cause partisane, et ne fait pas partie de nous celui qui se fait tuer pour une cause partisane.» Rapporté par Abu Dâwûd dans ses «Sunanes»; Livre: «Les bonnes manières»; Chap.: «Le sectarisme»⁽¹⁾.

(1) (5/389), [N°: (5121). Cheikh Al-Albâni a déclaré dans «Ghâyat ul-Marâm» (304): La chaine de narrateurs de ce hadith est faible, néan-

Sa chaîne de narration est faible, mais il est renforcé par le hadith d'Abu Huraira  dans le *Sahih* de Muslim.



moins, la signification du hadith est valable. En effet, Muslim et d'autres ont rapporté, d'après une narration d'Abu Horayra... puis il a mentionné (le second hadith) qui a précédé, qui est celui que l'auteur a évoqué – qu'Allah leur fasse à tous miséricorde].

Quinzième hadith

عَنْ ابْنِ عُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، خَطَبَ النَّاسَ يَوْمَ فَتْحِ مَكَّةَ، فَقَالَ: يَا أَيُّهَا النَّاسُ! إِنَّ اللَّهَ قَدْ أَذْهَبَ عَنْكُمْ عُبْيَةَ الْجَاهِلِيَّةِ وَتَعَاضَمَهَا بِأَبَائِهَا، فَالنَّاسُ رَجُلَانِ: بَرٌّ تَقِيٌّ كَرِيمٌ عَلَى اللَّهِ، وَفَاجِرٌ شَقِيٌّ هَيْنٌ عَلَى اللَّهِ، وَالنَّاسُ بَنُو آدَمَ وَخَلَقَ اللَّهُ آدَمَ مِنْ تُرَابٍ. قَالَ اللَّهُ تَعَالَى:

﴿يَتَأْتِيَ النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاهُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَأُنْثَى وَجَعَلْنَاهُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاهُمْ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ﴾ [الحجرات: ١٣]
أَخْرَجَهُ التِّرْمِذِيُّ فِي سُنَنِهِ، كِتَابُ تَفْسِيرِ الْقُرْآنِ، وَقَالَ غَرِيبٌ.
قُلْتُ: تَقَدَّمَ مَعْنَاهُ فِي الْحَدِيثِ الثَّلَاثِ عَشَرَ.

أَثَرُ آخِرُ لِابْنِ عَبَّاسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا: أَنَّهُ قَالَ: مَا تَعُدُّونَ الْكَرَمَ؟ قَدْ بَيَّنَّ اللَّهُ الْكَرَمَ: فَأَكْرَمُكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ، مَا تَعُدُّونَ الْحَسَبَ؟ أَفْضَلُكُمْ حَسَبًا أَحْسَنُكُمْ خُلُقًا.

أَخْرَجَهُ الْبُخَارِيُّ فِي الْأَدَبِ الْمُفْرَدِ.

D'après Ibn 'Umar رضي الله عنهما le Messager d'Allah ﷺ a prononcé un sermon le jour de la conquête de la Mecque dans lequel il a dit:

Ô vous les gens! Certes Allah vous a débarrassés des grands airs de la période de l'ignorance préislamique et de sa façon de se vanter des ancêtres. Les gens sont deux catégories d'hommes: soit des gens bons, pieux et honorables auprès d'Allah, soit des impudiques, infortunés et méprisables auprès d'Allah. Les gens sont les enfants d'Adam, et Allah a créé Adam de la terre. Allah – Le Très-Haut – a dit:

﴿Ô Hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entreconnaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux﴾ [Al-Hujurât: 13].»

Rapporté par At-Tirmidhi dans ses «Sunanes»; Livre: «Le tafsîr du Coran»⁽¹⁾. Il a qualifié ce hadith d'étrange d'étrange. Fin de citation.

Je dis: La signification de ce *hadith* a précédé lors de l'explication du treizième hadith.

Il existe aussi une parole attribuée à Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما:

Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما a dit: «Qu'est-ce que la noblesse pour vous? Allah a expliqué la noblesse. Ainsi, le plus noble d'entre

(1) (5/389) [Sous le n°: (3/3275)].

vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Qu'est-ce que la vertu pour vous? Le plus vertueux d'entre vous est celui qui a le meilleur comportement». Rapporté par Al-Bukhârî dans «Al-Adab Al-Mufrad»⁽¹⁾.



(1) (2/343) n° (899). [Cheikh Al-Albâni a dit dans «Sahîh Al-Adab Al-Mufrad» (690): Sa chaîne de narrateurs est authentique].

Seizième hadith

عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مَسْعُودٍ رضي الله عنه قَالَ: انْتَهَيْتُ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ فِي قُبَّةٍ مِنْ أَدَمَ، فَقَالَ: مَنْ نَصَرَ قَوْمَهُ عَلَى غَيْرِ الْحَقِّ: فَهُوَ كَالْبَعِيرِ الَّذِي رُدِّيَ فَهُوَ يُنْزَعُ بِذَنْبِهِ.

أَخْرَجَهُ أَبُو دَاوُدَ فِي سُنَنِهِ كِتَابُ الْأَدَبِ، بَابُ فِي الْعَصَبِيَّةِ، وَإِسْنَادُهُ صَحِيحٌ.

قَوْلُهُ: رُدِّيَ: تَرَدَّى وَسَقَطَ فِي الْبُئْرِ، فَهُوَ، أَيُّ: الْبَعِيرُ يُنْزَعُ: يُعَالَجُ وَيُحَاوَلُ أَنْ يُخْرَجَ عَنْهَا.

‘Abdullah Ibn Mas‘ud رضي الله عنه a dit: «Je me rendis auprès du Prophète ﷺ alors qu’il était dans une tente en cuir; il dit:

«Quiconque soutient les gens de son clan alors qu’ils sont dans leur tort est en vérité semblable à un chameau qui a trébuché dans un puits et qu’on ressort en le tirant par la queue».

Rapporté par Abu Dâwûd dans ses «Sunanes»; Livre: «Les

bonnes manières»; Chap.: «Le chauvinisme»⁽¹⁾. Sa chaîne de narrateurs est authentique.

Son dire: «trébuché» signifie qu'il a trébuché et est tombé dans un puits; (*le*) se rapporte ici au chameau.

«qu'on ressort» signifie qu'il est pris en charge et qu'on essaie de le faire sortir du puits.

Le sens du *hadith*: Quiconque vient en aide à tort à son clan court à sa perte en raison de ce soutien dans le faux. Car la gloire qu'il a recherché en prêtant assistance à son clan l'a fait tomber au fond d'un puits de péchés. Il a donc péri à l'instar de ce chameau. Cette assistance ne lui a servi à rien, tout comme sortir le chameau du puits en le tirant par la queue ne lui sert à rien.

Certains ont dit que le Prophète ﷺ a comparé son clan à un chameau mort, car celui qui n'est pas sur la vérité est dans la perdition, et il a comparé celui qui leur porte secours à la queue de ce chameau. Ainsi, de la même façon que tirer ce chameau par la queue ne le sauvera pas de ce péril, ce secourreur ne pourra pas non plus sortir son peuple du puits de la perdition dans lequel il est tombé.

(1) (5/431), [N°: (5117), et rapporté par Ahmad dans le «Musnad» 1/393 (3726) et 1/401 (3801). Ibn Muflih a dit dans «Al-Adâb Ach-Char'iyya» 1/96: Hadith hassan (bon). Cheikh Al-Albâni l'a qualifié d'authentique dans son ouvrage intitulé «Silsilat ul-Ahâdith As-Sahîha» (1383)].

Fin de citation tirée de «*Mirqât Al-Mafâtîh*» d'Al-Qârî⁽¹⁾.



(1) (8/643).

Dix-septième Hadith

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: ... وَمَنْ بَطَّأَ بِهِ عَمَلُهُ، لَمْ يُسْرِعْ بِهِ نَسَبُهُ. أَخْرَجَهُ مُسْلِمٌ فِي صَحِيحِهِ كِتَابُ الذِّكْرِ.

قَوْلُهُ: مَنْ بَطَّأَ بِهِ عَمَلُهُ: أَيُّ مَنْ أَخَّرَهُ عَمَلُهُ، وَجَعَلَهُ بَطِيئًا عَنْ بُلُوغِ دَرَجَةِ السَّعَادَةِ، لِكَوْنِ عَمَلِهِ سَيِّئًا، أَوْ كَوْنِهِ فَرَطَ فِي الْعَمَلِ الصَّالِحِ، لَمْ يُسْرِعْ بِهِ نَسَبُهُ: أَيُّ لَمْ يُقَدِّمَهُ نَسَبُهُ إِذْ لَا يَحْصُلُ التَّقَرُّبُ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى بِالنَّسَبِ، بَلْ بِالْأَعْمَالِ الصَّالِحَةِ.

D'après Abu Huraira رضي الله عنه, le Messager d'Allah ﷺ a dit:

«Celui qui est ralenti par ses œuvres, sa filiation ne le fera pas avancer plus rapidement». Rapporté par Muslim dans son «Sahîh»; Livre: «L'évocation»⁽¹⁾.

Son dire: «Celui qui est ralenti par ses œuvres», c.-à-d. celui qui renvoie au lendemain l'accomplissement des bonnes

(1) (4/2074, N°: 2699).

actions au point où cela le retarde pour atteindre le bonheur escompté, du fait de l'abondance de ses mauvaises œuvres, ou du fait de sa négligence dans l'accomplissement des œuvres pieuses, sa filiation ne le fera pas avancer. Car se rapprocher d'Allah – Le Très-Haut – ne se fait pas par la noblesse des ascendants, mais par l'accomplissement d'œuvres pieuses⁽¹⁾.

C'est pour cela que lorsqu'Allah – Le Très-Haut – a révélé ce verset:

﴿وَأَنْذِرْ عَشِيرَتَكَ الْأَقْرَبِينَ﴾ [الشعراء: ٢١٤]

﴿Et avertis les gens qui te sont les plus proches﴾

[Ach-Chu'arâ: 214],

le Messager d'Allah ﷺ s'est levé et a dit: «Ô gens de Qoraïch! – ou une parole de ce genre – préservez vos personnes, je ne pourrai rien pour vous auprès d'Allah. Ô 'Abbâs Ibn 'Abd Al-Muttalib! Je ne pourrai rien pour toi auprès d'Allah. Ô Safiyya, tante paternelle du Messager d'Allah! Je ne pourrai rien pour toi auprès d'Allah. Ô Fâtima, fille de Muhammad! De mon argent, demande-moi ce que tu voudras; je ne pourrai rien pour toi auprès d'Allah». Rapporté par Al-Bukhârî dans son «Sahîh»⁽²⁾.

Le Prophète ﷺ a expliqué que rien ne sauvera les gens du châtiment d'Allah – Le Très-Haut – excepté la foi et l'accomplissement des œuvres pieuses.

(1) Voir: «Mirqât Al-Mafâtiḥ» d'Al-Qârî (1/457, 458).

(2) [Sous le n°: (2573), (3527) et (4771)].

Dix-huitième hadith

عَنْ جَابِرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ رضي الله عنه: أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ خَطَبَ فِي حَجَّةِ الْوَدَاعِ يَوْمَ عَرَفَةَ فَقَالَ: ... أَلَا كُلُّ شَيْءٍ مِنْ أَمْرِ الْجَاهِلِيَّةِ تَحْتَ قَدَمَيَّ مَوْضُوعٌ. أَخْرَجَهُ مُسْلِمٌ فِي صَحِيحِهِ كِتَابُ الْحَجِّ.

قَالَ شَيْخُ الْإِسْلَامِ فِي الْاِقْتِضَاءِ: وَهَذَا يَدْخُلُ فِيهِ مَا كَانُوا عَلَيْهِ مِنَ الْعَادَاتِ وَالْعِبَادَاتِ، مِثْلَ دَعْوَاهُمْ يَا لِفُلَانٍ، وَيَا لِفُلَانٍ وَمِثْلَ أَعْيَادِهِمْ، وَغَيْرَ ذَلِكَ مِنْ أُمُورِهِمْ.

Selon Jâbir Ibn 'Abdillah رضي الله عنه, le Prophète ﷺ a dit, durant le sermon du pèlerinage de l'adieu qu'il a délivré le jour sacré de 'Arafat:

«Tout ce qui appartient à l'époque de l'ignorance préislamique est sous mes pieds complètement aboli.» Rapporté par Muslim dans son «Sahîh»; Livre: «Le pèlerinage»⁽¹⁾.

Cheikh ul-Islam a déclaré dans son ouvrage «Al-Iqtidhâ»⁽²⁾:

(1) (2/886 n°: 1218).

(2) (1/305).

«Ceci comprend les usages et les adorations, tels que leur appel «Ô untel, Ô untel!», leurs fêtes et autres choses qu'ils faisaient». Fin de citation.



Dix-neuvième hadith

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: تَعَلَّمُوا مِنْ أَنْسَابِكُمْ مَا تَصِلُونَ بِهِ أَرْحَامَكُمْ، فَإِنَّ صَلَةَ الرَّحِمِ: مَحَبَّةٌ فِي الْأَهْلِ، مَثْرَاءٌ فِي الْمَالِ، مَنْسَأَةٌ فِي الْأَثَرِ. أَخْرَجَهُ الْإِمَامُ أَحْمَدُ فِي الْمُسْنَدِ، وَالتِّرْمِذِيُّ فِي سُنَنِهِ كِتَابُ الْبِرِّ وَالصَّلَةِ، بَابُ: مَا جَاءَ فِي تَعَلُّمِ النَّسَبِ.

قَالَ التِّرْمِذِيُّ: غَرِيبٌ مِنْ هَذَا الْوَجْهِ، وَمَعْنَى قَوْلِهِ: مَنْسَأَةٌ فِي الْأَثَرِ: يَغْنِي الزِّيَادَةُ فِي الْعُمُرِ.

Il est rapporté, selon Abu Huraira رضي الله عنه, que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

«Cherchez à apprendre de votre lignage ce qui vous permet d'établir et de consolider les liens du sang. Certes la consolidation du lien de consanguinité apporte de l'amour dans la famille, de l'abondance dans les biens et une longue vie»

Rapporté par l'Imam Ahmad dans le «Musnad»⁽¹⁾; et par

(1) (2/374). [N°: (8868)].

At-Tirmidhi dans ses «*Sunanes*»; Livre: «La piété filiale et la préservation du lien de parenté»; Chap. «Ce qui est rapporté au sujet de l'apprentissage de la filiation»⁽¹⁾.

At-Tirmidhi a déclaré: Ce hadith est étrange rapporté de cette voie. Et l'expression: «une longue vie» signifie l'allongement de la vie. Fin de citation.

Je dis: Sa chaîne de narration est bonne. *Al-Hâkim* l'a qualifiée d'authentique et *Adh-Dhahabi* l'a approuvé⁽²⁾.

At-Tayâlissi a rapporté également dans son «*Musnad*»⁽³⁾ une narration transmise par Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما dans laquelle il est rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit: «Apprenez vos filiations et vous consoliderez vos liens de parenté».

Ce *hadith* a été qualifié d'authentique par *Al-Hâkim* et *Adh-Dhahabi* l'a approuvé⁽⁴⁾; *Al-Bukhârî* l'a rapporté également dans «*Al-Adab Al-Mufrad*»⁽⁵⁾, d'après une parole attribuée à Ibn Abbâs, en ces termes: «Mémorisez vos filiations et vous consoliderez vos liens de parenté».

Al-Bukhârî a rapporté – également – dans «*Al-Adab Al-*

(1) (4/351). [N°: (1979)].

(2) «*Al-Mustadrak*» (4/161). Voir: «*Silsilat ul-Ahâdîth As-Sahîha*» d'Al-Albâni n°: (276).

(3) (2757).

(4) «*Al-Mustadrak*» (4/161). Voir: «*Silsilat ul-Ahâdîth As-Sahîha*» d'Al-Albâni n°: (277).

(5) (1/156 «*Ach-Charh*»)

Mufrad»⁽¹⁾, d'après 'Umar Ibn Al-Khattâb رضي الله عنه qui a dit alors qu'il était sur sa chaire: «Apprenez vos filiations, et consolidez ensuite vos liens de parenté».

Ces *hadiths* et ces paroles de compagnons démontrent que l'apprentissage des filiations généalogiques est une chose louable si leur apprentissage a pour but l'accomplissement d'une œuvre d'obéissance à Allah qui en dépend, telle que la préservation du lien de parenté, le partage de la succession, la connaissance de la parenté (pour l'application de la loi du talion) et autres choses de ce genre.

En revanche, si par la recherche de la connaissance des filiations, on recherche la vanité, l'arrogance et ce genre de choses qui furent l'apanage des païens de l'époque de l'ignorance préislamique, alors cela est une chose blâmable et inacceptable. C'est pour cela que nous voyons que le motif de cet apprentissage réside dans le fait que la connaissance de la généalogie aide à préserver les liens de parenté et à être bien-faisant envers les proches.

Le Législateur a subordonné à la filiation de nombreuses règles juridiques. C'est pour cette raison qu'*Ibn Hazm* a dit dans son ouvrage intitulé «*An-Nassab*»⁽²⁾: «Il y a dans la gé-

(1) (1/154). [Al-Albâni a dit dans «*Sahîh Al-Adab Al-Mufrad*» (53): Sa chaîne de narration est bonne].

(2) Al-Hâfidh l'a retranscrit de lui dans «*Al-Fath*»; «*Livre des mérites*» (6/527). [Je dis: Les propos de Abu Mohammed Ibn Hazm رحمته الله font

néalogie ce qui relève du devoir religieux pour tout un chacun (*Fardh 'Ayn*), ce qui relève de l'obligation communautaire (*Fardh Kifâya*), et ce qui relève du recommandé. Il déclara: «Comme par exemple, savoir que *Muhammad*, le Messager d'Allah ﷺ est le fils de 'Abdullah Al-Hâchimi, savoir que le Calife est de *Qoraïch*, identifier les personnes avec lesquelles une union conjugale est interdite, connaître parmi les proches parents ses héritiers potentiels ou les personnes envers lesquelles il est un devoir de faire preuve de bienfaisance en ce qui concerne la consolidation du lien de sang, dépenser pour subvenir à leurs besoins, ou encore leur allouer une aide. Il faut aussi connaître les mères des croyants et savoir que le mariage avec l'une d'entre elles est interdit pour les croyants, connaître les compagnons et savoir que les aimer est une chose requise, connaître les Auxiliaires (*Ansârs*) pour se montrer bienveillant à leur égard, compte tenu de l'authenticité de la recommandation à ce sujet, car les aimer fait partie de la foi, tandis que les détester relève de l'hypocrisie». Fin de citation.

Il en est de même de la connaissance des gens de la maison du Prophète ﷺ, les croyants d'entre eux et ceux qui ont suivi le droit chemin de la vérité, afin que l'on s'acquitte des obligations envers eux eu égard à la recommandation du Messager d'Allah ﷺ les concernant, et afin de ne pas leur donner les biens collectés au titre de la *Zakât*.

partie d'un précieux travail de recherche, dans le préambule de son livre intitulé: «*Jamharat Ansâb Al-'Arab*» (p. 1-6)].

Le vingtième hadith

عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَمْرٍو رضي الله عنه قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: كُفِّرُ
بِاللَّهِ تَبَرُّؤُ مِنْ نَسَبٍ وَإِنْ دَقَّ، أَوْ ادِّعَاءٌ إِلَى نَسَبٍ لَا يُعْرَفُ.
أَخْرَجَهُ أَحْمَدُ فِي الْمُسْنَدِ، وَابْنُ مَاجَهَ فِي سُنَنِهِ كِتَابُ
الْفَرَائِضِ، بَابُ: مَنْ أَنْكَرَ وَلَدَهُ.

وَلَفَظُ ابْنِ مَاجَهَ: كُفِّرُ بِأَمْرِيءِ ادِّعَاءٍ نَسَبٍ لَا يُعْرَفُ، أَوْ
جَحْدُهُ، وَإِنْ دَقَّ.

قَالَ فِي: الزَّوَائِدِ: إِسْنَادُهُ صَحِيحٌ، وَحَسَنُهُ السِّيُوطِيُّ
وَالْأَلْبَانِيُّ فِي: صَحِيحِ الْجَامِعِ.

'Abdullah Ibn 'Amr رضي الله عنه a rapporté que le Messager d' Allah ﷺ a dit:

«Relève de la mécréance en Allah de désavouer ses
origines, si modestes soient-elles, ou de se prévaloir
d'une filiation inconnue».

Rapporté par Ahmad dans son «Musnad»⁽¹⁾; et par Ibn Mâjah

(1) (2/215), [N°: (7019)].

dans ses «*Sunanes*»; Livre: «L'héritage»; Chap.: «De celui qui renie son fils»⁽¹⁾.

Selon les termes d' *Ibn Mâjah*:

«Mécréance d'un homme que de se prévaloir d'une filiation qui ne le connaît pas, ou de la renier quand bien-même elle serait modeste».

L'auteur de l'ouvrage «*Az-Zawâ'id*» a dit: «Sa chaîne de narrateurs est authentique; *As-Suyuti* l'a qualifié de bon, tout comme *Cheikh Al-Albâni* dans «*Sahîh Al-Jâmi'*»⁽²⁾.

Explication:

Son dire: «Mécréance»: Il ne s'agit pas de la mécréance en Allah – Le Très-Grand – qui fait sortir son auteur du giron de l'Islam. Cependant, la qualification de ce comportement de mécréance indique que cela relève des péchés majeurs. Ce hadith signifie qu'il n'est pas permis à un musulman de s'affranchir de sa filiation quand bien même sa lignée est misérable. Il en est de même pour celui qui se prétend d'une filiation qui ne le connaît pas, c'est-à-dire avec laquelle il n'a aucun lien. Quiconque agit de la sorte a certes renié un des bienfaits qu'Allah ﷻ lui a octroyé, et s'est opposé à ce qu'Allah a décrété et créé avec sagesse. Pire encore, il a menti à Allah ﷻ; c'est comme s'il disait: «Allah m'a créé avec le sperme d'untel et Il ne m'a pas créé à partir du sperme d'untel autre! Alors

(1) (2/916), [N°: (2744)].

(2) (2/827), (N°: (4486)).

que la réalité est tout autre»⁽¹⁾.

Dans ce registre, on trouve un enchaînement de communications prophétiques dans les deux recueils de hadiths authentiques (*Bukhârî* et *Muslim*) et dans d'autres recueils, concernant une terrible menace vis-à-vis de celui qui prétend avoir été engendré par un autre géniteur que son vrai père. Dans certains hadiths, on trouve que celui qui fait cela est maudit, tandis que d'autres hadiths indiquent que l'accès au Paradis lui sera interdit.

Dans le «*Sahîh*»⁽²⁾, il est établi qu'Abu Dharr رضي الله عنه a rapporté avoir entendu le Prophète ﷺ dire:

لَيْسَ مِنْ رَجُلٍ ادَّعَى لغير أَبِيهِ وَهُوَ يَعْلَمُهُ إِلَّا كَفَرَ، وَمَنْ
ادَّعَى قَوْمًا لَيْسَ لَهُ فِيهِمْ، فَلْيَتَّبِعُوا مَقْعَدَهُ مِنَ النَّارِ.

«Celui qui prétend avoir un autre père que le sien alors qu'il sait qu'il n'est pas son père aura mécru, et celui qui prétend appartenir à un peuple alors qu'il n'en fait pas partie, qu'il s'apprête à prendre sa place dans le Feu de l'Enfer».

An-Nawawi رحمته الله a déclaré: «De ce *hadith*, on déduit l'interdiction de réclamer quoi que ce soit qui ne nous appartient pas. Qu'il s'agisse d'un bien appartenant à autrui ou non»⁽³⁾.

(1) Voir: «Al-Fath Ar-Rabbânî» d'Al-Bannâ (17/42).

(2) Al-Bukhârî (3508) et Muslim (61).

(3) «Charh Muslim» (2/50).

Vingt-et-unième hadith

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه، قَالَ: قِيلَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ! مَنْ أَكْرَمُ النَّاسِ؟
 قَالَ: أَتَقَاهُمْ، قَالُوا: لَيْسَ عَنْ هَذَا نَسْأَلُكَ! قَالَ: فَيُوسُفُ نَبِيِّ
 اللَّهِ، ابْنُ نَبِيِّ اللَّهِ، ابْنُ نَبِيِّ اللَّهِ، ابْنُ خَلِيلِ اللَّهِ. قَالُوا: لَيْسَ عَنْ
 هَذَا نَسْأَلُكَ! قَالَ: فَعَنْ مَعَادِنِ الْعَرَبِ تَسْأَلُونِي؟ خِيَارُهُمْ فِي
 الْجَاهِلِيَّةِ: خِيَارُهُمْ فِي الْإِسْلَامِ إِذَا فَقَّهُوا.
 أَخْرَجَهُ الْبُخَارِيُّ فِي صَحِيحِهِ كِتَابُ الْمَنَاقِبِ، وَمُسْلِمٌ فِي
 صَحِيحِهِ كِتَابُ الْفَضَائِلِ.

Abu Huraira رضي الله عنه a dit: «Des gens ont demandé: «Ô Messager d'Allah! Lequel d'entre les gens est le plus noble?» «Le plus pieux», répondit-il. «Ce n'est pas sur ça que nous te questionnons!» dirent-ils. «Alors, Yûssuf, le prophète d'Allah, fils d'un prophète d'Allah, fils d'un prophète d'Allah et fils de l'ami intime⁽¹⁾ d'Allah», expliqua-t-il. «Non, ce n'est pas sur

(1) NdT: «*khalil* خَلِيلٌ» est un Prénom masculin arabe, il signifie «ami intime», «confident», «le préféré», ou encore «le bien-aimé». *ibrahim* عليه السلام est qualifié de *khalil*-Allah (l'ami intime d'Allah) dans le coran et la *sunna*. Voir; sourate *an-Nissa*(les femmes: 125), et *Muslim* N°532

ça que nous t'interrogeons!» s'écrièrent-ils.

«C'est sur les tribus arabes que vous me questionnez? Les meilleurs d'entre eux durant la période de l'ignorance sont les meilleurs d'entre eux en Islam, s'ils s'instruisent (dans la religion)».

Rapporté par *Al-Bukhârî* dans son «*Sahîh*»; Livre: «Les mérites»⁽¹⁾; et par *Muslim* dans son «*Sahîh*»; Livres: «Les vertus»⁽²⁾.

Les savants ont dit⁽³⁾: lorsqu'on lui demanda «*Lequel d'entre les gens est le plus noble*», il les informa de la noblesse la plus parfaite et la plus globale en disant: «Le plus vertueux d'entre eux» auprès d'Allah. Effectivement, l'origine de la noblesse est l'abondance des actions pieuses. L'homme pieux fait beaucoup de bien, est très utile dans ce bas-monde, et occupe les rangs les plus élevés dans l'Au-delà. Et lorsqu'ils lui dirent qu'ils ne parlaient pas de cela, il cita alors: «*Yûssuf*» qui a cumulé l'ensemble du bien et de la noblesse de l'au-delà et de ce bas-monde. Puis, lorsqu'ils dirent: «Ce n'est pas de ça que l'on parle, le Prophète ﷺ comprit qu'ils parlaient des tribus arabes. Il dit alors: «*Les meilleurs d'entre eux durant la période de l'ignorance sont les meilleurs d'entre eux en Islam, s'ils s'instruisent (dans la religion)*», dans le sens que les gens

(1) (6/525 Fath) [N°: (3490)].

(2) (4/1846) n° (2378).

(3) Citant les paroles d'An-Nawawi dans «Charh Muslim» (15/135).

doués d'une grandeur d'âme et d'une noblesse de caractère au temps de l'ignorance, une fois convertis à l'Islam et instruits (en religion), ce sont ceux-là les meilleurs d'entre les gens.

Al-Qâdhi 'Iyâdh a dit: Le *hadith* embrasse, dans ses trois réponses, la noblesse dans toutes ses dimensions et diverses acceptions; dans ses généralités, ses particularités, dans sa lettre et son esprit. Ainsi, la noblesse réside dans la piété, la prophétie et son enracinement (noblesse des racines), et l'Islam avec l'instruction (en religion). Si cela est acquis, en plus de la noblesse des parents bien connue des gens, alors on hérite de l'honneur de l'honorable et de la noblesse du noble⁽¹⁾.

Je dis: Le *hadith* indique qu'à l'époque de l'ignorance, il y avait des gens bien, en ce qui a trait aux affaires mondaines, comme par exemple honorer les invités et autres. C'est pourquoi *Ach-Chawkâni* رَحِمَهُ اللهُ a dit: «Ce *hadith* prouve, sans aucun doute, que la qualité de la filiation et la noblesse des origines permettent à ceux qui les possèdent de faire partie des meilleurs des gens. Et les meilleures personnes constituent l'élite, même si cela n'est pas pris en considération concernant les affaires religieuses et la rétribution dans l'au-delà.»⁽²⁾ Fin de citation.

Cheikh ul-Islam a déclaré, dans son ouvrage intitulé «*Min-hâj As-Sunna*»⁽³⁾, au sujet de ce *hadith*: «Il leur a expliqué

(1) «Charh Al-Qâdhi 'Iyâdh 'alâ Muslim» (7/362).

(2) Retranscrit de l'ouvrage «Al-Fath Ar-Rabbânî» d'Al-Bannâ (12/226).

(3) (8/215-216).

premièrement que le meilleur des gens auprès d'Allah est le plus pieux, même s'il n'est ni le fils d'un prophète ni le père d'un prophète. En effet, *Ibrâhîm* – qu'Allah répande sur lui Ses éloges et Ses bénédictions – est plus noble auprès d'Allah que *Yûssuf*, quand bien-même son père est «*Âzar*» alors que le père de *Yûssuf* est *Ya'qoub* (Jacob). De même, *Nouh* (Noé) est plus noble auprès d'Allah qu'*Isrâ'îl*, même si les enfants du dernier sont des prophètes, tandis que ceux du premier ne le sont pas. Ainsi, lorsqu'ils dirent que l'objet de leur question n'était autre que les filiations généalogiques, il leur répondit: Les plus nobles d'entre les gens, auprès d'Allah sont les enfants des prophètes et personne, parmi les fils d'Adam, n'est meilleur que *Yûssuf*, car il était prophète, fils d'un prophète et petit-fils d'un prophète. Puis, quand ils lui dirent que l'objet de leur question était uniquement ce qui les concerne personnellement, il leur dit:

«C'est sur les tribus arabes que vous me questionnez? Les gens sont semblables à l'or et à l'argent; les meilleurs d'entre eux durant la période de l'ignorance sont les meilleurs en Islam, s'ils s'instruisent (en religion)».

Il leur expliqua que l'origine généalogique (des gens) est semblable aux minerais. L'homme engendre à la manière d'un sol qui produit du minerai d'or et d'argent. Nul doute qu'un sol qui produit de l'or est bien meilleur que celui qui produit de l'argent. De même, celui qui est connu pour engendrer des

enfants vertueux, sa progéniture est sans doute meilleure que celle engendrée par celui qui est connu pour n'engendrer que des enfants sans mérites. Cependant, cela n'est qu'une cause et une présomption et n'est pas inévitable; il se peut que le sol qui donne de l'or cesse de produire, et il se peut aussi que son rendement diminue. Dans ce cas de figure, l'homme préférera le sol riche en argent au sol qui est en panne de rendement, tout comme il préférera l'argent en abondance à une petite quantité d'or qui n'équivaut pas à l'argent. C'est pour cette raison que l'on pense du bien des bonnes familles, et de ce fait, elles sont révérees. Et si le phénomène inverse venait à se produire, alors la réalité devancera la présomption. Quant à ce qui est auprès d'Allah, cela ne s'établit ni sur des présomptions ni sur des démonstrations, mais cela s'établit sur ce qu'Allah sait à l'avance des bonnes œuvres. Il n'a pas besoin de démonstrations et Il ne se contente pas d'une simple présomption. C'est pour cela que le plus noble des gens, auprès de Lui, est le plus pieux. Ainsi, s'il est prédestiné que deux individus soient égaux, auprès de Lui, dans la piété, ils seront égaux en degrés, même si le père de l'un des deux, ou son fils, est meilleur que le père, ou le fils, de l'autre. Cependant, s'il arrive qu'en raison de sa filiation, l'un est plus pieux, il sera meilleur en raison de l'augmentation de sa piété. C'est pour cela que les épouses du Prophète ﷺ ont obtenu une double rétribution, étant donné qu'elles ont mené une vie de soumission à Allah et à Son Messager et ont accompli de bonnes œuvres, et ce, non pas en

vertu de la simple alliance par le mariage, mais en raison de la perfection dans l'obéissance. A contrario, si elles avaient commis quelques turpitudes évidentes, leur châtement aurait été multiplié par deux, vu l'ignominie de la désobéissance. Ainsi, si une personne honorable s'astreint la piété, sa piété sera plus parfaite que celle de quelqu'un d'autre. De même, si un souverain est équitable envers ses sujets, son équité sera plus grande que celle d'un homme ordinaire envers les membres de sa famille. C'est pour cette raison qu'Allah n'a fait l'éloge de personne, dans le Coran, en raison de sa filiation généalogique, qu'il s'agisse du fils d'un prophète ou du père d'un prophète. En revanche, Il a vanté les mérites de certains en raison de leur foi et des bonnes œuvres qu'ils ont accomplies. Et quand Il a cité une catégorie de gens et a fait leur éloge, Il n'a fait cela qu'en raison du degré de la foi et des bonnes œuvres qui étaient les leurs, et non en raison de leur simple lignage. Ainsi, quand Il cita les prophètes – Il a mentionné dix-huit d'entre eux dans la Sourate *Al-An'âm* –, Il a dit:

﴿وَمِنْ آبَائِهِمْ وَذُرِّيَّاتِهِمْ وَإِخْوَانِهِمْ وَاجْتَبَيْتُمُ وَهَدَيْتَهُمْ إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ﴾ (٨٧) ﴿[الأنعام: ٨٧]

«De même une partie de leurs ancêtres, de leurs descendances et de leurs frères et Nous les avons choisis et guidés vers un chemin droit» [Al-An'âm: 87].

C'est de cette manière qu'ils acquièrent le mérite, par le fait qu'Il ﷻ les a choisis et guidés dans le droit chemin, et non

par le lien de parenté. Il est vrai que le lien familial donne lieu à des droits et à des obligations, et que lui sont rattachées des règles juridiques telles que l'obligation, l'interdiction et la permission. Toutefois, la rétribution, la punition, la promesse et la menace sont basées sur les œuvres et non sur la lignée. Aussi, lorsqu'Allah – Le Très-Haut – dit:

﴿ إِنَّ اللَّهَ اصْطَفَىٰ آدَمَ وَنُوحًا وَآلَ إِبْرَاهِيمَ وَآلَ عِمْرَانَ عَلَى

الْعَالَمِينَ ﴾ [آل عمران: ٣٣]

﴿ *Certes, Allah a élu Adam, Noé, la famille d'Abraham et la famille d'Imran au-dessus de tout le monde* ﴾ [Al-'Imrân: 33].

Et:

﴿ أَمْ يَحْسُدُونَ النَّاسَ عَلَىٰ مَا آتَاهُمُ اللَّهُ مِنْ فَضْلِهِ فَقَدْ آتَيْنَا

آلَ إِبْرَاهِيمَ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَآتَيْنَاهُمْ مُلْكًا عَظِيمًا ﴾ [النساء: ٥٤]

[النساء: ٥٤]

﴿ *Envient-ils aux gens ce qu'Allah leur a donné de par Sa grâce? Or, Nous avons donné à la famille d'Abraham le Livre et la sagesse; et Nous leur avons donné un immense royaume* ﴾ [An-Nisâ: 54].

Cela fut un compliment pour cette origine honorable, eu égard à la qualité de leur foi et à leurs œuvres pieuses. Quant à celui d'entre eux qui ne répond pas à cette description, il n'est

pas inclus dans cet éloge, comme cela est attesté dans la Parole divine suivante:

﴿وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا نُوحًا وَإِبْرَاهِيمَ وَجَعَلْنَا فِي ذُرِّيَّتِهِمَا النُّبُوَّةَ وَالْكِتَابَ فَمِنْهُمْ مُهْتَدٍ وَكَثِيرٌ مِّنْهُمْ فَاسِقُونَ﴾ (٢٦)

[الحديد: ٢٦]

﴿*Nous avons effectivement envoyé Noé et Abraham et accordé à leur descendance la prophétie et le Livre. Certains d'entre eux furent bien guidés, tandis que beaucoup d'entre eux furent pervers*﴾ [Al-Hadîd: 26].

Puis:

﴿وَبَرَكْنَا عَلَيْهِ وَعَلَىٰ إِسْحَاقَ وَمِن ذُرِّيَّتِهِمَا مُحْسِنٌ وَظَالِمٌ لِّنَفْسِهِ﴾

﴿مُبِينٌ﴾ (١١٣) [الصافات: ١١٣]

﴿*Et Nous le bénîmes ainsi que Isaac. Parmi leurs descendances il y a [l'Homme] de bien et celui qui est manifestement injuste envers lui-même*﴾

[As-Sâffât: 113].

On trouve pareillement dans le Coran l'éloge et la glorification des compagnons en raison de la qualité de leur foi et de leurs œuvres pieuses dans plusieurs versets, tels que Ses Paroles:

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ وَالَّذِينَ

﴿اتَّبَعُوهُمْ بِإِحْسَنٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ﴾ [التوبة: ١٠٠]

﴿Les tous premiers [croyants] parmi les Emigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée et ils l'agrément﴾ [At-Tawbah: 100].

﴿لَا يَسْتَوِي مِنْكُمْ مَنْ أَنْفَقَ مِنْ قَبْلِ الْفَتْحِ وَقَتْلَ أَوْلِيكَ أَعْظَمَ دَرَجَةً مِنَ الَّذِينَ أَنْفَقُوا مِنْ بَعْدُ وَقَتْلُوا وَكُلًّا وَعَدَ اللَّهُ الْحَسَنَى﴾

[الحديد: ١٠]

﴿On ne peut comparer cependant celui d'entre vous qui a donné ses biens et a combattu avant la conquête... ces derniers sont plus hauts en hiérarchie que ceux qui ont dépensé et ont combattu après. Or, à chacun, Allah a promis la plus belle récompense﴾ [Al-Hadîd: 10].

﴿لَقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِي قُلُوبِهِمْ فَأَنْزَلَ السَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَبَهُمْ فَتْحًا

قَرِيبًا﴾ [الفتح: ١٨]

﴿Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche﴾ [Al-Fath: 18].

Ainsi, on trouve dans le Coran l'éloge des croyants de la

communauté des musulmans, des premiers et des derniers, des pieux, des bienfaiteurs, des justes, des vertueux et des gens de ce genre. Quant au lien de consanguinité, il est mentionné dans le Coran pour définir les droits des proches parents, comme ils furent cités dans le verset au sujet du partage du cinquième du butin (41 – *An-Anfâl*) et du «*Fay'*» (butin obtenu sans livrer bataille). Dans le Coran, on trouve l'injonction de leur donner ce qui les débarrassera de toute souillure et les purifiera pleinement. Figure également dans le Coran, l'injonction de prier sur le Prophète ﷺ. (Les savants) ont expliqué cela en disant qu'il faut prier sur le Prophète et sur sa famille. On trouve aussi dans le Coran, l'ordre d'aimer Allah et Son Messenger; et aimer sa famille fait partie de l'amour véritable du Prophète ﷺ. On trouve également dans le Coran que ses épouses sont les mères des croyants. On ne trouve pas une seule fois dans le Coran l'éloge d'une personne pour la seule et unique raison qu'elle fait partie des proches parents ou de la famille du Prophète. De même, on n'y trouve aucune mention de leur mérite ou d'un rang qui leur revient auprès d'Allah sur cette base. Tout comme on n'y trouve aucune mention qu'elle est supérieure à une autre personne pour cette raison, s'ils sont égaux dans la piété, quand bien-même Allah a mentionné dans le Coran qu'Il a choisi la famille d'*Ibrâhîm* et les enfants d'*Isrâ'îl*. Il s'agit d'une affaire ancienne; Allah nous en a informés et en a fait un exemple qui nous sert de leçon. Puis Il a expliqué avec cela que la rétribution et l'éloge

s'acquièrent par l'accomplissement des bonnes œuvres. C'est pour cela qu'Il a mentionné qu'Il a choisi les enfants d'Isrâ'îl et qu'Il a mentionné la mécréance de ceux qui ont mécru parmi eux, ainsi que leurs péchés et les châtements qui se sont abattus sur eux. Ainsi, Il a mentionné qu'ils peuvent être récompensés ou châtiés. Cela fait partie de la parfaite analyse qui conclut qu'une bonne et honorable filiation peut parfois aller de pair avec l'éloge si toutefois celui que l'on complimente fait partie des croyants et des pieux. Néanmoins, le blâme de celui qui descend d'une honorable famille est beaucoup plus sévère, comme cela fut le cas de ceux qui furent blâmés parmi les enfants d'Isrâ'îl et la descendance d'Ibrâhîm, et il en est de même pour l'alliance par le mariage. En effet, Allah – Le Très-Haut – a dit:

﴿ضَرَبَ اللَّهُ مَثَلًا لِلَّذِينَ كَفَرُوا امْرَأَتَ نُوحٍ وَامْرَأَتَ لُوطَ ۖ كَانَتَا تَحْتَ عَبْدَيْنِ مِنْ عِبَادِنَا صَالِحَيْنِ فَخَانَتَاهُمَا فَلَمْ يُغْنِيَا عَنْهُمَا مِنَ اللَّهِ شَيْئًا وَقِيلَ ادْخُلَا النَّارَ مَعَ الدَّٰخِلِينَ ۝۱۰﴾
 وَضَرَبَ اللَّهُ مَثَلًا لِلَّذِينَ ءَامَنُوا امْرَأَتَ فِرْعَوْنَ إِذْ قَالَتْ رَبِّ ابْنِ لِي عِنْدَكَ بَيْتًا فِي الْجَنَّةِ وَنَجِّنِي مِنْ فِرْعَوْنَ وَعَمَلِهِ وَنَجِّنِي مِنَ الْقَوْمِ الظَّالِمِينَ ۝۱۱﴾ [التحریم: ۱۰ - ۱۱]

﴿Allah a cité en parabole pour ceux qui ont mécru la femme de Noé et la femme de Loth. Elles étaient sous l'autorité de deux vertueux de Nos serviteurs. Toutes deux les trahirent et ils ne

furent d'aucune aide pour [ces deux femmes] vis-à-vis d'Allah. Et il [leur] fut dit: «Entrez au Feu toutes les deux, avec ceux qui y entrent», (10) Et Allah a cité en parabole pour ceux qui croient, la femme de Pharaon, quand elle dit: «Seigneur, construis-moi auprès de Toi une maison dans le Paradis, et sauve-moi de Pharaon et de son œuvre, et sauve-moi des gens injustes» [At-Tahrîm: 10-11].

Ayant clarifié ce point, nous disons: Si un homme est un non-Arabe et l'autre est un Arabe – même si on dit de façon générale que les arabes sont meilleurs globalement –, alors (sachez que) le Prophète ﷺ a dit, dans ce qui a été rapporté par *Abu Dâwûd* et par d'autres:

لَا فَضْلَ لِعَرَبِيٍّ عَلَى أَعْجَمِيٍّ، وَلَا لِعَجَمِيٍّ عَلَى عَرَبِيٍّ، وَ
لَا لَأَبْيَضٍ عَلَى أَسْوَدٍ، وَلَا لَأَسْوَدٍ عَلَى أَبْيَضٍ، إِلَّا بِالتَّقْوَى،
وَالنَّاسُ مِنْ آدَمَ، وَآدَمُ مِنْ تُرَابٍ.

«Un Arabe n'est pas supérieur à un non-Arabe, et un non-Arabe n'est pas supérieur à un Arabe. Un blanc n'est pas supérieur à un noir, et un noir n'est pas supérieur à un blanc, sauf par la piété. Les hommes descendent tous d'Adam et Adam est de terre»

Il a dit aussi:

إِنَّ اللَّهَ قَدْ أَذْهَبَ عَنْكُمْ عُبْيَةَ الْجَاهِلِيَّةِ، وَفَخَّرَهَا بِالْأَبَاءِ،
مُؤْمِنٌ تَقِيٌّ، وَفَاجِرٌ شَقِيٌّ.

«Ô vous les gens! Certes Allah vous a débarrassés des grands airs de la période de l'Ignorance pré-islamique et de sa façon de se vanter des ancêtres. Les gens sont de deux sortes: croyants et pieux, ou impudiques et infortunés»

C'est pour cela que si un homme est un Arabe dont on ne connaît pas l'origine et un autre de *Qoraïch*, leur rang auprès d'Allah est proportionnel à leur degré de piété; s'ils sont égaux dans ce critère, ils seront au même rang auprès d'Allah – Le Très-Haut –, mais s'ils sont inégaux dans ce critère de distinction, alors l'un sera supérieur à l'autre. Il en est de même si un homme appartient à la tribu des *Banu Hâchim*, alors que l'autre, d'une origine inconnue, est de la tribu de *Qoraïch*, ou un Arabe ou bien un non-Arabe, le plus noble d'entre eux auprès d'Allah sera le plus pieux; s'ils sont égaux dans la piété, ils auront le même rang auprès d'Allah. Allah ne fait pas de distinction entre eux sur la base de l'ascendance (du père), de la descendance (du fils), de l'alliance (de la conjointe), du lien collatéral (oncle) ou de la fratrie». Fin de citation des paroles d'Ibn Taymiyya رَحِمَهُ اللَّهُ.



Vingt-deuxième hadith

عَنْ وَائِلَةَ بْنِ الْأَسْقَعِ رضي الله عنه، قَالَ: سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ: إِنَّ اللَّهَ اصْطَفَى كِنَانَةَ مِنْ وَلَدِ إِسْمَاعِيلَ، وَاصْطَفَى قُرَيْشًا مِنْ كِنَانَةَ، وَاصْطَفَى مِنْ قُرَيْشٍ بَنِي هَاشِمٍ، وَاصْطَفَانِي مِنْ بَنِي هَاشِمٍ. أَخْرَجَهُ مُسْلِمٌ فِي صَحِيحِهِ كِتَابُ الْفَضَائِلِ.

Il est rapporté que Wâthilah Ibn Abî Al-Asqa' رضي الله عنه a entendu le Messager d'Allah ﷺ dire:

«Allah a choisi Kinânah parmi la descendance d'Ismaël, puis Il a choisi Qoraïch parmi la descendance de Kinânah, puis Il a choisi les Banu Hâchim parmi la descendance de Qoraïch, puis il m'a choisi parmi les fils de Hâchim» Rapporté par Muslim dans son «Sahîh»; Livre: «Les mérites»⁽¹⁾.

Une règle dans le domaine des mérites:

Les gens de la *Sunna* et du consensus croient à l'unanimité que le genre arabe est meilleur que le genre non-arabe,

(1) (4/1782, n°: 2276).

que (la descendance de) *Qoraïch* est la meilleure d'entre les Arabes, que les *Banu Hâchim* sont les meilleurs de toute (la descendance de) *Qoraïch*, et que Muhammad, le Messager d'Allah ﷺ est le meilleur de tous les *Banu Hâchim*. Il est donc le meilleur de tous les hommes par son essence et par sa filiation⁽¹⁾.

Cheikh ul-Islam Ibn Taymiyya رحمه الله a déclaré dans son ouvrage intitulé «*Iqtidhâ As-Sirât Al-Mustaqîm*»⁽²⁾: «La supériorité des Arabes, de *Qoraïch*, puis des *Banu Hâchim* ne se justifie pas seulement par le fait que le Prophète ﷺ soit de leur descendance, quand bien même cela est un mérite. En vérité, ils sont naturellement meilleurs, et de ce fait, on peut affirmer que le Messager d'Allah ﷺ est le meilleur par son essence et par sa filiation, autrement, il serait impossible d'affirmer cela [c.-à-d. qu'on ne pourrait pas affirmer que le Prophète est le meilleur par sa filiation si on disait que la supériorité des Arabes se justifie seulement par le fait que le Prophète est de leur descendance – NdT]».

Ensuite, *Cheikh ul-Islam Ibn Taymiyya* a évoqué les arguments étayant cela en disant: «Allah a assigné aux Arabes et à leur langue des caractéristiques qui les ont distingués des autres. Puis Il donna la prééminence à *Qoraïch* sur tous les autres Arabes en plaçant dans sa descendance le califat (sur la

(1) Voir: «*Iqtidhâ As-Sirât Al-Mustaqîm*» 1/374.

(2) (1/375-405).

voie) prophétique et bien d'autres particularités. Puis Il distingua les *Banu Hâchim* par l'interdiction d'accepter l'aumône, de jouir d'une part du «*Fay'*» (butin acquis sans avoir livré de combat) et par d'autres particularités encore. Allah ﷻ a attribué tout degré dans l'échelle des mérites selon le mérite, et Allah est Omniscient et plein de sagesse. Il dit pour cela:

﴿اللَّهُ يَصْطَفِي مِنَ الْمَلَائِكَةِ رُسُلًا وَمِنَ النَّاسِ إِنَّ

اللَّهُ سَمِيعٌ بَصِيرٌ﴾ [الحج: ٧٥]

﴿Allah choisit des messagers parmi les Anges et parmi les hommes. Allah est Audient et Clairvoyant﴾ [Al-Hajj: 75].

﴿وَإِذَا جَاءَتْهُمْ آيَةٌ قَالُوا لَنْ نُؤْمِنَ حَتَّى نُؤْتَىٰ مِثْلَ مَا أُوتِيَ رُسُلُ اللَّهِ اللَّهُ أَعْلَمُ حَيْثُ يَجْعَلُ رِسَالَتَهُ سِيبُ الَّذِينَ أَجْرَمُوا صَغَارٌ عِنْدَ اللَّهِ وَعَذَابٌ شَدِيدٌ بِمَا كَانُوا يَمْكُرُونَ

﴾ [الأنعام: ١٢٤]

﴿Et lorsqu'une preuve leur vient, ils disent: «Jamais nous ne croirons tant que nous n'aurons pas reçu un don semblable à celui qui a été donné aux messagers d'Allah». Allah sait mieux où placer Son message. Ceux qui ont commis le crime seront atteints d'un rapetissement auprès d'Allah ainsi que d'un supplice sévère pour les ruses qu'ils tramaient﴾ [Al-An'âm: 124].

Al-Bazzâr a rapporté que *Salmân Al-Fârissi* رضي الله عنه a dit: «Ô vous les Arabes! Nous reconnaissons votre mérite (par rapport à nous) en raison de la préférence que le Messager d'Allah ﷺ vous a accordée: Nous n'épousons pas vos femmes, et nous ne vous dirigeons pas dans la prière». Sa chaîne de narration est qualifiée de bonne. La raison de cette préférence – et Allah est plus savant – se matérialise par la prédominance de leur raison, leur langue, leur noblesse de caractère et par leurs (bonnes) œuvres... et cela, car le mérite s'acquiert soit par la science utile, soit par l'accomplissement d'œuvres pieuses.

À ce propos, la science répond à un principe fondamental: Une grande intelligence qui se matérialise dans la compréhension et la mémorisation; et elle répond aussi à une notion de perfection qui se matérialise dans la maîtrise de l'art de s'exprimer avec une élégance persuasive à travers l'éloquence et la locution. Les Arabes ont une meilleure compréhension et une meilleure mémorisation que les autres.

De même, ils s'expriment mieux et jouissent d'une meilleure élocution. Leur langue (l'arabe) est la langue la plus complète du point de vue de l'éloquence et de la différenciation entre les sens, combinés ou séparés. Elle se singularise par l'art de réunir diverses idées en un tout cohérent et en peu de mots, comme par exemple lorsqu'un locuteur désire faire une synthèse puis s'exprimer sur deux choses qui se ressemblent

avec concision et en des termes différents et spécifiques, en plus d'autres spécificités propres à la langue arabe dont on ne peut dénier l'existence.

Quant aux œuvres, elles sont basées sur l'éthique qui est la prédisposition naturelle ancrée dans les esprits. Leurs prédispositions innées sont plus enclines au bien que celles des autres. Ils sont beaucoup plus généreux, plus indulgents, plus courageux, plus loyaux, sans parler d'autres attitudes louables qui sont les leurs. Ils étaient, cependant, avant l'Islam, naturellement enclins au bien sans l'accomplir pour autant. Ils n'étaient dotés ni d'une science céleste ni d'une législation héritée d'un prophète.

Leurs préoccupations n'étaient pas – non plus – centrées sur des connaissances basées entièrement sur la raison, comme la médecine, les mathématiques et autres sciences de ce genre. Leurs connaissances se limitaient à ce que leurs facultés naturelles permettaient, comme la poésie, les discours, ainsi que les lignées et l'histoire qu'ils mémorisèrent de leurs ancêtres, ou à ce dont ils avaient besoin dans leur vie quotidienne, comme la consultation des astres et des étoiles, ou faire la guerre.

Puis, lorsqu'Allah envoya *Muhammad* ﷺ avec la guidance – sachant qu'Il n'a point fait sur terre, et que jamais plus Il ne fera une chose plus vénérable et d'une aussi grande importance –, ils l'accueillirent, après qu'il ait mené une lutte

acharnée contre eux et déployé de considérables efforts afin de les détourner des coutumes de l'ère de l'ignorance qui furent les leurs et de les sortir des ténèbres de la mécréance qui avaient recouvert et détourné leurs cœurs de leur saine nature. Mais une fois qu'ils acceptèrent de lui cette religion grandiose, la souillure (*Riyoun*)⁽¹⁾ de leurs cœurs se dissipa, et ils furent illuminés par la guidée qu'Allah a révélée à Son serviteur et Messenger. Ainsi, leur saine nature accepta cette guidée, et de ce fait, ils réunirent en eux la perfection, par le biais de leur force innée, et la perfection qu'Allah a fait descendre sur eux...» Jusqu'à ce que *Cheikh ul-Islam* – qu'Allah le Très-Haut lui fasse miséricorde – dise: «... ce qui relève du devoir du musulman quand il considère ou parle des mérites: C'est de cheminer dans la voie du sage, du dévot dont le but est de connaître le bien, et de concentrer ses efforts pour le rechercher. Il ne doit pas avoir comme objectif se vanter devant les autres ou mépriser (*Ghamtou*)⁽²⁾ autrui. En effet, *Muslim* a rapporté dans son «*Sahîh*»⁽³⁾, d'après 'Iyâdh Ibn Himâr Al-Mujâchi' i  que le Messenger d'Allah  a dit:

-
- (1) «*Rîn*» pl. «*Riyoun*»: terme arabe désignant l'impureté et la souillure. Voir: «*Mukhtâr As-Sihâh*».
- (2) [Al-Ghamdh ou Al-Ghamssou – selon la version, le sens est le même – «Al-Ghamssou»: c'est le fait de mépriser autrui. On dit «Ghamassahou»: quand on méprise quelqu'un et qu'on ne lui accorde aucune valeur. Quant à «Al-Ghamdhou»: c'est le dédain et le mépris].
- (3) [Sous le n°: (2865)].

إِنَّهُ أُوحِيَ إِلَيَّ أَنْ تَوَاضَعُوا، حَتَّى لَا يَفْخَرَ أَحَدٌ عَلَى أَحَدٍ،
وَلَا يَبْتَغِ أَحَدٌ عَلَى أَحَدٍ.

«Il m'a été révélé que vous devez vous montrer humbles afin que personne ne s'emplisse d'orgueil vis-à-vis d'un autre et que personne n'opprime l'autre».

Allah ﷻ a interdit, par la bouche de Son Messager, deux types d'arrogance envers les gens; l'orgueil et l'oppression. Car lorsque l'arrogant est hautain dans son droit, il fait preuve d'orgueil, et s'il est arrogant alors qu'il n'est pas dans son droit, il est alors oppresseur. Ni l'un ni l'autre de ces comportements n'est permis. Ainsi, quand un homme se réclame d'une ethnie supérieure – comme le fait de mentionner la supériorité des *Banu Hâchim* ou de *Qoraïch*, ou des Arabes ou de certains Arabes –, il ne doit pas avoir le sentiment d'être supérieur ni en faire cas, car dans cette situation, il est dans l'erreur. En effet, la supériorité de l'origine n'implique pas nécessairement la supériorité de l'individu – comme nous l'avons expliqué précédemment –.

Maints abyssiniens ont plus de mérite auprès d'Allah que la majeure partie des *Qoraïchites*. Puis, cette considération implique son rabaissement et son exclusion du mérite, sans parler du fait de se montrer, pour cela, hautain et arrogant. Donc, s'il fait partie de l'autre groupe – comme un non-Arabe, ou quelqu'un qui n'est pas de la descendance des

Qoraïch ou des *Banu Hâchim* –, qu'il sache alors que croire le Messager d'Allah ﷺ en ce qu'il a apporté comme informations, lui obéir dans ce qu'il a ordonné, aimer ce qu'Allah aime, ressembler à ceux à qui Allah a accordé la préférence, et pratiquer la religion de vérité avec laquelle Muhammad a été envoyé, le rend meilleur que la majeure partie du groupe favorisé, et c'est cela le véritable mérite. Considère avec attention la conduite exemplaire de 'Umar Ibn Al-Khattâb رضي الله عنه, quand il constitua le «*Diwân*» (Registre)⁽¹⁾. Ils lui dirent: «l'Emir des croyants commence par lui-même!» «Non!» répondit-il. «Mettez 'Umar à l'endroit où Allah l'a placé»⁽²⁾.

Il commença alors par la Famille du Messager d'Allah ﷺ, puis les proches, jusqu'à ce que soit arrivé son tour parmi les *Banu 'Ady* qui sont de lointains descendants des fratries de *Qoraïch*. Cet ordre basé sur le droit et autres choses; il fit passer devant lui l'ensemble des *Banu Hâchim*, sans parler des autres descendants de *Qoraïch*». Fin de citation.



(1) Mot d'origine persane (Dev) ou Divan qui a désigné, d'une part un recueil de poésie ou de prose, d'autre part un registre et de là, peu après l'avènement de l'Islam, un bureau où étaient enregistrés les individus ou les tribus faisant partie des troupes musulmanes. On y trouvait: le *Diwân al-Jounoud* (bureau de l'armée), le *Diwân Al-Kharâj* (Bureau des impôts fonciers)... NdT.

(2) [Voir: «*Tabaqât Ibn Sa'd*» 3/294 et «*Târîkh At-Tabari*» 2/571].

Epilogue

Résumé de ce que j' ai présenté dans cette épître:

- Se vanter de ses origines (lignages) fait partie des pratiques de la période de l'ignorance préislamique. Le Messager d'Allah ﷺ ne les a pas suivis dans cet usage ancestral, et il a mis fin à toutes les formes de sectarisme afin que les âmes soient soumises à Allah – Exalté-soit-Il – et ne soient sujettes à aucune forme de racisme hormis le lien d'appartenance à l'Islam et la ferveur pour la religion d'Allah – Le Tout-Puissant –.
- Il n'est pas permis de mépriser les origines des autres ou de les critiquer.
- Se réclamer d'une tribu qui n'est pas la sienne, comme le font certains, est un acte de mécréance en Allah ﷻ, et bien que ce type de mécréance ne fait pas sortir son auteur du giron de l'Islam, c'est néanmoins un grand péché. En outre, c'est un signe de faiblesse et de défaillance de cet apparenté, et un signe du manque de soumission aux décisions d'Allah ﷻ, à Ses décrets et à Sa sagesse.

- L' Islam n' a pas décrété d' abolir le tribalisme, et il n' a pas non plus interdit de s' apparenter à sa tribu d' origine, de veiller à bien connaître ses racines et à préserver son entité. En réalité, l' Islam a encouragé les gens à connaître leur origine et à préserver les liens de parenté. En outre, il a classé par ordre de préférence certaines tribus par rapport à d' autres. Il est fait mention dans les textes religieux des mérites de Qoraïch. De même, il est fait mention des mérites d' autres tribus arabes que celle-ci.
- L' Islam est venu pour annihiler le sectarisme de l' époque de l' ignorance préislamique qui minait la mentalité de ces tribus. Tel le fait de considérer la tribu comme la référence du mérite, de voler au secours d' un membre de sa tribu par les actes ou par la parole, loin de toute norme établie par la Loi Islamique, et autres choses de ce genre qui prévalaient à l' époque de l' ignorance, telles que le fait de donner la prévalence aux coutumes tribales sur toute autre chose, si bien qu' elles étaient souveraines et n' étaient soumises à aucune autorité.
- Concernant la mention des mérites des tribus dans les textes religieux, il convient d' observer une totale soumission à la Législation Islamique, et de comprendre ces textes conformément à ce qui est voulu par la religion. En d' autres termes, il ne faut surtout pas comprendre ces mérites comme un appel à l' orgueil, à la vanité et

au mépris d'autrui. Quiconque agit de la sorte se sera certainement éloigné des finalités de la législation, à la manière des gens de l'ère de l'ignorance préislamique, et sera semblable à quelqu'un qui déduit de la Parole d'Allah – Le Très-Haut –:

﴿فَوَيْلٌ لِلْمُصَلِّينَ﴾ [الماعون: ٤]

﴿*Malheur donc à ceux qui prient*﴾

Que la prière est interdite!

Puisse Allah nous épargner cela, et qu'Il nous assiste pour appliquer la Loi d'Allah ﷻ dans toutes nos affaires, importantes ou non et apparentes ou secrètes soient-elles.

Qu'Allah répande Ses salutations sur notre Prophète Muhammad, sur sa noble famille et sur l'ensemble de ses compagnons.



Table des matières

Avant-propos du Cheikh Sâlih Ibn Fawzân Ibn 'Abdillâh Al-Fawzân.....	5
Introduction.....	7
Premier hadith.....	16
Deuxième hadith.....	22
Troisième hadith.....	25
Quatrième hadith.....	26
Cinquième hadith.....	29
Sixième hadith.....	33
Septième hadith.....	35
Huitième hadith.....	43
Neuvième hadith.....	47
Dixième hadith.....	50
Onzième hadith.....	52
Douzième hadith.....	56
Treizième hadith.....	59
Quatorzième hadith.....	61
Quinzième hadith.....	63
Seizième hadith.....	66
Dix-septième Hadith.....	69
Dix-huitième hadith.....	71
Dix-neuvième hadith.....	73
Le vingtième hadith.....	77
Vingt-et-unième hadith.....	80
Vingt-deuxième hadith.....	93
Epilogue.....	101

LES HADITHS PROPHÉTIQUES SUR LA CONDAMNATION DU RACISME

Louange à Allah et éloges et paix sur notre Prophète Muhammad, sur sa famille et sur ses compagnons ;

J'ai lu l'épître intitulée : « Les hadiths prophétiques sur la condamnation du racisme » compilés par cheikh 'Abd As-Salâm Ibn Barjas Âl 'Abd Al-Karîm et je l'ai trouvée – et la louange est à Allah – très bien et profitable. Elle repose sur des preuves tangibles tirées du Livre d'Allah et de la Tradition du Prophète (Sunna) sur un thème au sujet duquel les gens étaient diamétralement opposés. L'auteur de cette épître a éclairci la vérité à la lumière du Livre d'Allah, de la Sunna et des paroles des gens de science. Qu'Allah le récompense pour son œuvre. Et je L'implore aussi de faire en sorte qu'il permette à tous les musulmans de tirer profit de son savoir, de ses ouvrages et de ses autres contributions, et qu'Allah répande Sa paix et Ses salutations sur notre Prophète Muhammad, sur sa famille et sur ses compagnons.

Cheikh Sâlih ibn Fawzân Âl Fawzân



66